

# Le Champ du Segreur



N° 02/2018

*Champsegrétoises et Champsegrétois,*

*C'est avec beaucoup de fierté que j'ai accompagné Patrick et Francine MERCIER, lors de la remise de la Marianne d'Or dans la Mairie du 5ème arrondissement de PARIS. Cette belle distinction vient récompenser des années de labeur pour mettre sur le marché, le seul Camembert « Du Champ Secret » réunissant trois appellations (AOP, BIO et Fermier). Cette Marianne d'Or initiée par notre député, Jérôme NURY, a été remise par Alain TAMPOGLIERI, grand maître des cérémonies des Mariannes d'Or en présence d'élus et de personnalités de toute la FRANCE.*

*Concernant les affaires scolaires, c'est avec un grand soulagement que j'ai été informé par Madame la Directrice d'Académie de Caen, qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe cette année, grâce à l'inscription de 91 enfants pour l'année scolaire 2018-2019.*

*La rentrée s'est effectuée de la meilleure des façons, les familles étaient accueillies par la Présidente du SIVOS, le Maire de Champsecret, la Directrice de l'école et les enseignants.*

*Madame Martine DENIS, 1<sup>ère</sup> adjointe a été élue Présidente du SIVOS Champsecret-Dompierre, Monsieur Daniel BIGEON Maire de Dompierre 1<sup>er</sup> Vice Président et moi même 2<sup>ème</sup> Vice Président.*

*J'apprécie le « réveil » de la nouvelle équipe de foot qui était en « sommeil » depuis 2 saisons et je lui souhaite bonne chance pour la saison qui vient de débiter.*

*Nous avons eu le plaisir de faire la connaissance de Robert LITTELL, grand écrivain Américain, et de son épouse qui viennent de s'installer dans leur nouvelle maison à Champsecret.*

*Je souhaite la meilleure intégration possible dans notre commune aux 24 personnes des cinq familles de réfugiés Syriens qui ont quitté leur pays en guerre.*

*Pour faciliter leur intégration des cours de français leurs sont prodigués par les bénévoles de l'association d'Accueil des Réfugiés en Domfrontais et Fertois.*

*Au cours du premier semestre, de nombreux travaux et aménagements ont été réalisés :*

- La réfection du mur du cimetière.*
- A la salle des fêtes : Elagage des arbres, bétonnage d'une partie du sous-sol, aménagement d'un vestiaire avec douche et sanitaire pour les employés communaux, rénovation du bar.*
- Remise à neuf du Terrain de boules et du Terrain de Tennis.*

- Aménagement de l'accès à l'église aux normes handicaps.
- Création d'un nouveau parking de 50 places au cimetière.
- A la Fontaine Guérin, création d'un cheminement piétonnier aux normes handicaps, protégé par une glissière de sécurité, dans le même temps un aménagement bocager avec plantations pour mettre en valeur le vieux lavoir a été réalisé.
- En remplacement de fils électriques nus dangereux, enfouissement du réseau électrique et téléphonique de l'Ecluse.
- Déménagement de l'agence postale communale à la Mairie, avec amélioration des heures d'ouvertures au public.
- Dans le bourg : Changement de l'éclairage du centre bourg et place du marché par des candélabres led, plus économiques et performants, installation d'un panneau du nouveau circuit de randonnées « Au cœur des Chemins Creux », mise en place d'une boîte à livres, sur la place du marché remise en état du gadage, démolition de deux garages pour aménager une place parking aux normes handicaps.

*Quand vous lirez ces lignes, un pylône de 36m de haut sera en cours d'installation par ORANGE pour recevoir des antennes afin d'amplifier le réseau téléphonique de la commune et réduire au minimum les zones blanches.*

*Les travaux de voiries seront démarrés début septembre ainsi que la mise en place de la signalisation au sol ou par panneaux.*

*Vers la fin de l'année ou début 2019, nous procéderons à l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques rues du Docteur CARLET et Gaston LATOUCHE et aménagerons un parking à la douve pour desservir l'Ecole.*

*Le comité d'animation, piloté par le Président Michel LENGLINÉ et la mobilisation des bénévoles, a parfaitement animé les fêtes de pâques, avec le vide grenier, le repas et la chasse aux œufs pour les enfants.*

*Le rassemblement de 90 véhicules de collection et de prestige a connu un grand succès et les deux balades proposées ont séduits les participants.*

*Le beau temps aidant, l'inter communes de Champsecret Dompierre et la Ferrière aux Etangs a été un franc succès. Plusieurs centaines de familles sont venus encourager les participants aux jeux. Plus de 300 repas ont été servis par les bénévoles et la soirée s'est terminée par un brillant feu d'artifice pour couronner les 10 ans du Comité d'Animation.*

*C'est une centaine de randonneurs qui ont répondu à l'invitation de la municipalité à participer à la première « Mardi-Rando 2018 ». Toutes les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Tinchebray organisent depuis longtemps ces randonnées et c'est avec enthousiasme que la municipalité de Champsecret s'est inscrite à ce programme avec succès.*

*Le 21 octobre, nous attendons toutes les personnes qui résident sur la commune, ayant 70 ans et plus, qui sont invitées au repas des aînés organisé par la municipalité.*

*Gérard DESGRIPPES*

*Maire de Champsecret*

*Vice-Président de Domfront Tinchebray INTERCO*

*Vice-Président de l'Union des Collectivités Forestières de Normandie*



***Merci à Francine et Morgane pour leur participation active à la réalisation de ce bulletin.***

## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2018

**Appel des conseillers:** L'an deux mil dix-huit, le vingt février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur DESGRIPPES Gérard, Maire.

**Présents:** M DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLÉ Francine, M RICHARD Gaëtan, M MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie, Mme JOURDAN Chantal, M GANDON Claude, M LEPOURCELET Michel, Mme BUREL Michèle, M ROUSSEL Patrick.

**Absents excusés:** M MAZZAROLO Dominique a donné procuration à M FOURRÉ Gérard, Mme BOHERE Céline a donné procuration à Mme LEVEILLÉ Francine.

**A été nommée secrétaire :** Mme JOURDAN Chantal.

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h00 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 21 novembre 2017.

Je demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour le vote d'une motion contre l'éventuelle fermeture d'une classe.

Monsieur Le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

1.a Motion contre l'éventuelle fermeture d'une classe

1. Dons
2. Droit de préemption fond artisanal
3. Fond de concours sous-répartiteur inversion chiffres
4. Rétrocession funéraire
5. Virement de crédit à la demande de la trésorerie
6. Rapport annuel relatif à la gestion des déchets ménagers
7. Intégration du lotissement au domaine public communal
8. Admission en non valeur
9. Mise en vente de l'immeuble de la poste
10. Mise en vente de l'immeuble anciennement Collin
11. Vente terrain ZR46 Monsieur Harlé, 135 m<sup>2</sup>
12. Subventions
13. Demande DETR et FAL (cheminement piétonnier, parking cimetière et écoles, Podotactiles)
14. Loyer 7 place du Vieux Marché
15. Déjections canines
16. Bail précaire garage face à la Douve
17. Location club house
18. Questions diverses

**1.a-Motion contre l'éventuelle fermeture d'une classe sur la base des arguments suivants :** le nombre actuel d'inscrits est de 80 élèves, c'est déjà très raisonnable pour conserver les 4 classes actuelles pour la rentrée de septembre 2018.

Auxquelles viennent s'ajouter, à ce jour, 7 inscriptions potentielles en très petite et petite section.

Orne habitat dispose de plusieurs logements F4 et F5 disponibles sur Champsecret.

Sur les 14 lots du lotissement de l'Orée des Andaines qui viennent d'être mis en vente, la commune vient de signer le premier compromis de vente et nous avons un client pour un autre terrain.

Une dizaine de maisons sont à vendre sur la commune de Champsecret et il s'est vendu une quinzaine de maisons entre 2016/2017.

Il est tout à fait raisonnable de prévoir 90 à 95 enfants scolarisés à la rentrée, ce qui de toute évidence permet le maintien de 4 classes dans le RPI Champsecret-Dompierre.

Nous demandons à madame la Directrice d'Académie de maintenir la 4ème classe avec les effectifs actuels.

### **1. DON**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu un don de 500 € et demande l'autorisation d'accepter ce don.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce don.

### **2. DROIT DE PREEMPTION FOND ARTISANAL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la cession du fond artisanal appartenant à Monsieur Coneau Sébastien au profit de la société qu'il crée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce fond artisanal.

### **3. FOND DE CONCOURS SOUS-REPARTITEUR INVERSION CHIFFRES**

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 2 novembre 2016, le Conseil Municipal a donné son accord sur la participation de la commune, sous forme de fond de concours, aux travaux de mise en place d'un sous-répartiteur sur le territoire communal à hauteur de 2 472.00 € or le montant exacte est de 2 742.00 €.

Monsieur Le Maire demande d'accepter la participation de la commune à hauteur de 2 742.00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la participation de la commune à hauteur de 2 742.00 €.

#### **4. RETROCESSION FUNERAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales;

Considérant la demande de rétrocession présentée par madame CORVEE Renée habitant 50 rue du Colonel Lefèvre à Champsecret (orne) et concernant la concession funéraire.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, madame CORVEE déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir du 1er mars 2018, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 80 euros (prix de la cavurne acquise depuis le décès de son mari).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Rétrocéder à la commune la concession funéraire située carré A n°070.
- D'inscrire cette dépense au chapitre 6188 du budget de la commune.

#### **5. VIREMENT DE CREDIT A LA DEMANDE DE LA TRESORERIE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que sur la demande de la trésorerie il a été nécessaire de procéder à des virements de crédit de la façon suivante :

022 Dépenses imprévues -800.00 €

6218 Autre personnel extérieur +800.00 €

#### **6. RAPPORT ANNUEL RELATIF A LA GESTION DES DECHETS MENAGERS**

Monsieur Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2016 concernant le territoire de l'ex Communauté de Communes du Domfrontais et demande d'approuver ce rapport.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport annuel relatif à la gestion des déchets ménagers.

#### **7. INTEGRATION DU LOTISSEMENT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Suite à la demande de TE61 concernant l'intégration de la voirie du lotissement dans le domaine public communal, nous ne sommes pas en mesure de fournir cette information qui ne pourra intervenir qu'après la vente du premier lot et la publication aux hypothèques qui en découle.

#### **8. ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur Le Maire informe que malgré les relances effectuées, par la trésorerie, pour des dettes d'assainissement de 2011 à 2016, la somme de 720.46€ reste due.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur cette somme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur la somme de 720.46 €.

#### **9. MISE EN VENTE DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence postale communale sera transférée à la mairie courant mars et demande l'autorisation de mettre en vente l'immeuble dit « de la poste » au prix de l'évaluation des domaines soit 60 000 €.

Le Conseil Municipal à la majorité, 3 contre Mme Jourdan, M Roussel, Mme Burel décide de mettre en vente l'immeuble dit « de la poste », décide d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier avec les acheteurs et signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

#### **10. MISE EN VENTE DE L'IMMEUBLE ANCIENNEMENT COLLIN**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'immeuble « anciennement Collin » 7 place du vieux marché, parcelle AA24 est depuis le 19 janvier 2018 la propriété de la Commune ainsi que les garages, parcelle AA10, voués à la démolition. Monsieur le Maire propose la mise en vente de l'immeuble parcelle AA24.

Le Conseil Municipal à la majorité, 3 contre Mme Jourdan, M Roussel, Mme Burel décide de mettre en vente l'immeuble sis 7 place du vieux marché, parcelle AA24, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier avec les acheteurs et signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

#### **11. VENTE TERRAIN ZR46 MONSIEUR HARLE 135 m²**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Monsieur Harlé souhaitant acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune d'une superficie de 135 m² sise au lieu-dit La Pesnière, pour un montant de 100 €, en demandant de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De vendre à M. Harlé, la parcelle cadastrée section ZR n°46 d'une superficie de 135m².
- De fixer le prix de vente à 100 € hors frais d'acquisition (notaire, hypothèques...) que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur.
- De charger Monsieur Le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette transaction.

#### **12. SUBVENTIONS**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions pour les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

	Décision 2018
Association de Sauvegarde du Patrimoine	450 €
Association Humanitaire Champsecret	160 €
Association Le Souvenir Français	80 €
Comice Cantonal	80 €
Oiseaux Club Ornais	80 €
Secours Catholique	80 €
UNA	80 €
ADMR	80 €
Le Savoir et le Fer	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 170 €</b>

Mme Denis ne prend pas part au vote

M Roussel ne prend pas part au vote

### **13. DEMANDE DETR POUR LA SECURISATION DE L'ENSEMBLE ECOLE LOTISSEMENTS CIMETIERE**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement urbain des entrées de la commune, de la desserte de l'école, du lotissement du Champ de Logis et du nouveau lotissement de l'Orée des Andaines, en matière d'accessibilité et de sécurité, nous créons des cheminements piétonniers aux normes handicap avec installation de podotactiles à chaque endroit concerné avec une extension du parking du dépôt des enfants à l'école ainsi que l'extension du parking du cimetière, permettant le réaménagement du positionnement des containers à déchets afin de sécuriser l'ensemble de cet espace.

Pour un montant estimatif de 87 008.19 € HT soit 103 202.79 € TTC.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, dont le coût estimatif est de 87 008.19 € HT soit 103 202.79 € TTC, il est proposé au conseil de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2018.

Après présentation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'aménagement.
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération.
- D'inscrire le projet au budget 2018.
- De solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2018.

### **DEMANDE DETR POUR LA MISE EN VALEUR DU LAVOIR DE LA FONTAINE GUERIN PETIT PATRIMOINE RURAL**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en valeur du lavoir de la Fontaine Guérin, petit patrimoine rural, il est prévu l'aménagement paysager, pour un montant estimatif de 10 025.85 € HT soit 12 031.02 € TTC.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est proposé au conseil de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2018.

Après présentation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de mise en valeur du petit patrimoine.
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération.
- D'inscrire le projet au budget 2018.
- De solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2018.

### **DEMANDE FAL POUR LE CHEMINEMENT PIETONNIER POUR L'ECOLE ET PODOTACTILES**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement urbain de la desserte de l'école en matière d'accessibilité et de sécurité, nous créons un cheminement piétonnier aux normes handicap avec installation de podotactiles à chaque endroit concerné avec une extension du parking du dépôt des enfants à l'école. Pour montant estimatif de 74 937.79 € HT.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, dont le coût estimatif est de 74 937.79 € HT, il est proposé au conseil de solliciter une aide dans le cadre du Fond d'Action Locale, au titre de l'année 2018.

Après présentation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'aménagement.
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération.
- De solliciter une aide financière dans le cadre du Fond d'Action Locale, au titre de l'année 2018.

### **14. LOYER 7 PLACE DU VIEUX MARCHÉ**

L'occupant actuel est entré dans les lieux le 1er mars 2014, sans avoir fait d'état des lieux et avec un bail verbal.

Malgré les réserves formulées verbalement par l'occupant actuel, il convient de faire dans les meilleurs délais, un état des lieux et d'établir un bail traditionnel en continuité du bail verbal existant.

Le loyer actuel est de 370 € comprenant l'usage d'un garage dont le loyer est estimé à 25 €, ce bâtiment, ayant reçu l'autorisation de démolition, devra être libéré au plus tard pour le 1er mars 2018, la démolition étant programmée semaine 10.

Le loyer de février sera d'un montant de 370 € et dès le 1er mars il sera fixé à 345 € pour tenir compte de la démolition du garage.

Après la présentation, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur Le Maire

- A procéder à l'Etat des lieux.
- D'établir un bail en conséquence.
- De demander une caution d'un montant d'un loyer soit 345 €.
- De prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien ce dossier.

#### **15. DEJECTIONS CANINE**

Les déjections de chiens laissées sur les espaces publics sont une nuisance pour tous, il est de la responsabilité du maître d'avoir toujours un sac sur lui pour les ramasser.

Dans le cadre de la lutte contre ce phénomène qui dégrade la qualité environnementale et porte atteinte à la salubrité publique, les propriétaires de chiens encourrent une amende de 25 euros pour ne pas avoir ramassé les déjections de leur animal.

Dans une démarche globale de lutte contre les incivilités, l'arrêté municipal du 20 février 2018, précise également que les chiens doivent être tenus en laisse et qu'une amende du même montant pourra être infligée aux habitants et personnes extérieures qui déposent leurs déchets ménagers ou encombrants en dehors des containers mis à leur disposition.

#### **16. BAIL PRECAIRE GARAGE FACE A LA DOUVE**

Monsieur Le Maire informe la prochaine destruction du garage situé sur la parcelle AA10, il propose la location du garage face à la douve, il y a lieu de fixer un loyer mensuel de 25 € ainsi que d'établir un bail précaire.

Le Conseil Municipal à la majorité, 1 abstention (Mme Jourdan) décide :

- D'établir un bail précaire.
- De fixer le loyer à 25 € par mois.
- Que le loyer sera versé par avance pour 6 mois à l'exception des loyers de mars à juin qui seront exigibles au 1er mars.

#### **17. LOCATION CLUB HOUSE**

Monsieur Le Maire informe avoir reçu des demandes de location du club house, qu'il est nécessaire de décider de le louer, de fixer le tarif de location, et d'approuver le règlement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Que le club house peut être loué par des particuliers ou associations Champsecrétois ou non Champsecrétois.
- Que le nombre de personnes présentes dans la salle ne peut excéder 35 personnes.
- Que le tarif de location en semaine, à compter du 1er mars 2018, est fixé à 70 € plus charges (eau, électricité suivant relevés de compteurs) pour les habitants de Champsecret et à 100 € pour les personnes ou associations hors commune.
- Que le tarif de location le week-end, à compter du 1er mars 2018, est fixé à 100 € plus charges (eau, électricité suivant relevés de compteur) pour les habitants de Champsecret et à 150 € pour les personnes ou associations hors commune.
- Qu'une caution de 150 € sera demandée aux locataires.
- Que l'utilisation de la salle et de ses équipements, sont placés sous la responsabilité du Président de l'association utilisatrice ou du signataire du contrat.
- Que les locaux devront être rendus dans l'état de propreté dans lesquels ils ont été trouvés. Tout dysfonctionnement ou détérioration doit être signalé à la Mairie dans les meilleurs délais.
- Que chaque responsable de l'usage de cette salle s'engage à respecter le présent règlement.

#### **18. INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire informe de la démission de Monsieur Thierry Duval.

Monsieur Le Maire informe du courrier de Monsieur Corvaisier ancien président du club de foot de Champsecret.

Monsieur Le Maire informe de l'arrivée prochaine de deux familles Syriennes.

### **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 10 Avril 2018**

**Appel des conseillers:** L'an deux mil dix-huit, le dix avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur DESGRIPPES Gérard, Maire.

**Présents:** M DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M FOURRÉ Gérard, Mme LEVEILLÉ Francine, M MAZZAROLO Dominique, M GANDON Claude, M RICHARD Gaëtan, M MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie, M LEPOURCELET Michel, Mme JOURDAN Chantal, Mme BUREL Michèle, M ROUSSEL Patrick.

**Absents non excusés :** Mme BOHERE Céline.

**A été nommée secrétaire :** Mme DENIS Martine.

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 heures et fait approuver le procès verbal de la séance du 20 février 2018.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour de la séance : la mise à disposition d'un terrain pour la société Orange.

Monsieur Le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- 1a. Mise à disposition d'un terrain pour la société Orange
1. Subventions aux associations
2. Smico
3. Amortissement satellite de santé
4. Vente d'anciennes bordures de trottoirs
5. Aménagement PLU
6. Vente de terrain
7. Vente de parcelles
8. Compte de gestion lotissement 2017
9. Compte administratif lotissement 2017
10. Vote du budget lotissement 2018
11. Compte gestion commune 2017
12. Compte administratif commune 2017
13. Affectation des résultats 2017
14. Vote des taux d'imposition communaux
15. Vote du budget commune 2018
16. Informations et Questions diverses

### **1a- MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR LA SOCIETE ORANGE**

Monsieur le Maire expose que la société Orange souhaite implanter un pylône pour procéder à des installations techniques et des antennes qui permettront une forte amélioration de la réception des téléphones portables en 3G et 4G sur la commune, en contrepartie d'un loyer annuel de 1 500 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à la mise à disposition d'un terrain à la société orange pour l'implantation d'un pylône en contrepartie d'un loyer de 1 500 € annuel.
- Charge monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, pour signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions 2018 pour les associations ayant déposé une demande retenue par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

### **2 – SMICO**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Champsecret est membre du Syndicat Mixte pour l'informatisation des Collectivité et fait savoir que :

- La Commune de Bretteville le Rabet a sollicité son adhésion au SMICO,
- Et que les Communes d'Antoigny, Ciral, Fel, Chambois, Campandre-Valcongrain, Omméel, Urou et Crennes, La Cochère, le Syndicat des Eaux de la Laize, le SIAEP de la Vallée du Laizon, et le SIAEP de Soligny la Trappe ont sollicité leur retrait du SMICO.

	<b>Décision 2018</b>
Comité d'animation	2 000 €
UNC	180 €

Lors de la réunion du 27 janvier 2018, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Monsieur Le Maire indique qu'en application des articles L5211-18 et L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhérents et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au retrait et adhésion proposés ci-dessus.
- Charge monsieur le Maire de communiquer la présente délibération tant au président du SMICO qu'à madame la Préfet de l'Orne.
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toutes démarches, pour signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **3 – AMORTISSEMENT SATELLITE DE SANTE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, à la demande de la trésorerie, qu'il y a lieu de prendre une délibération concernant les amortissements en raison de la participation financière de la Mairie de Champsecret pour les investissements engagés par la communauté de commune (financement satellite de santé). Le Maire propose que cette participation soit amortie sur trois années et qu'elle soit exécutoire pour les années à venir.

Cette dépense sera prévue au Budget 2018 au compte 28041512 et s'appliquera les autres années sauf délibération contraire.  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

#### **4 – VENTE D'ANCIENNES BORDURES DE TROTTOIRS**

Monsieur Le Maire informe qu'une proposition d'achat a été faite pour d'anciennes bordures de trottoirs, pour un montant de 320 € TTC.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre les anciennes bordures de trottoirs pour la somme de 320 € TTC.

#### **5 – AMENAGEMENT DU PLU**

Afin de favoriser la vente des parcelles Monsieur Le Maire propose d'aménager le PLU sur des contours des lots 1, 5, 6 et 7 bordant la route D260.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'aménager le PLU.
- De charger Monsieur Le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### **6 - VENTE DE TERRAIN**

(Arrivée de Monsieur Lepourcelet 20h15)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la requête de Monsieur Lafontaine souhaitant acquérir 21m<sup>2</sup> d'une partie du chemin en cul de sac, qui dessert sa propriété sise au lieu-dit Le Hamel, en demandant de bien vouloir se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De charger Monsieur Le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire qui sera reçu par acte administratif.
- De vendre à M Lafontaine, le terrain décrit ci-dessus.
- De fixer le prix de vente à 100 € hors frais d'acquisition.

#### **7 - VENTE DE PARCELLES**

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'achat de 2 parcelles par un seul acheteur avec l'accord des gestionnaires des réseaux d'eau et d'assainissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (3 abstentions : Mme Jourdan, Mme Burel, M Roussel), décide :

- De vendre 2 parcelles au même acheteur.
- De charger Monsieur Le Maire de mener à bien ce projet et signer tous documents se rapportant à cette affaire

#### **8 - COMPTE DE GESTION 2017- Lotissement**

Après s'être fait présenter les budgets (primitif et supplémentaire) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017- Lotissement**

Monsieur Le Maire se retire. Mme BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du lotissement qui présente un excédent de 400 € en section de fonctionnement et qui présente un déficit d'investissement de 371 488.32 €.

#### **10 - VOTE DU BUDGET 2018- Lotissement**

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Mme Jourdan, Mme Burel, M Roussel), le Conseil Municipal vote le budget primitif 2018 du lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 862 018,35 € en section d'exploitation et à 896 533.14 € en section d'investissement.

#### **11 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2018**

Conformément à son engagement de campagne, Monsieur Le Maire propose pour la cinquième année consécutive, de ne pas augmenter les taux d'impositions communales 2018 et de les maintenir au niveaux suivants :

- Taxe d'habitation : 11,74 %
- Foncier bâti : 12,71 %
- Foncier non bâti : 20,85 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2018.

#### **12 - COMPTE DE GESTION – Commune**

Après s'être fait présenter les budgets (primitif et supplémentaire) de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **13 - COMPTE ADMINISTRATIF – Commune**

Monsieur Le Maire se retire. Madame BUREL Michèle prend la présidence.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de la Commune qui présente un excédent d'exploitation de l'exercice de 172 013.10 € et un résultat cumulé de 767 221.00 € ; un déficit d'investissement de l'exercice de 314 782.01 € et un déficit cumulé de 285 428.38 €.

### **14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 - Commune**

Après avoir entendu le compte administratif 2017 approuvé ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de l'exercice de 172 013.10 € et un résultat cumulé de 767 221.00 € ; un déficit d'investissement de l'exercice de 314 782.01 € et un déficit cumulé de 285 428.38 €.

Sachant que les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 114 681.17 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter :

- Au compte 001 déficit d'investissement reporté : 303 310.87 €.
- Au compte 1068 affectation : 417 992.04 €.
- Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 369 782.14 €.

### **15 – VOTE DU BUDGET 2018 - Commune**

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 918 124.14 € en section d'exploitation et à 842 768.04 € en section d'investissement.

### **16 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Message de félicitation de Madame l'Architecte des bâtiments de France, pour la démolition des garages, place du vieux marché, qu'elle qualifie de « Belle Action pour le patrimoine ».

Monsieur Le Maire informe l'arrivée de 2 familles Syriennes soient 12 personnes.

Monsieur Le Maire fait part de ses démarches conjointes avec le député, le sénateur ainsi que la communauté de communes pour conserver la 4ème classe à l'école de Champsecret.

## **PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2018**

**Appel des conseillers:** L'an deux mil dix-huit, le quatorze mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur DESGRIPPES Gérard, Maire.

**Présents:** M DESGRIPPES Gérard, Mme DENIS Martine, M FOURRÉ Gérard, M MAZZAROLO Dominique, M GANDON Claude, M RICHARD Gaëtan, M MALHERBE Michel, Mme MAUCLAIR-BOUTTIER Sylvie, Mme JOURDAN Chantal, Mme BUREL Michèle, M ROUSSEL Patrick.

**Absents non excusés :** Mme BOHERE Céline.

**Absents excusés:** Mme LEVEILLÉ Francine a donné procuration à Gérard DESGRIPPES, M LEPOURCELET Michel.

**A été nommé secrétaire :** M FOURRÉ Gérard.

Monsieur Le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18 heures 30 et fait approuver le procès verbal de la séance du 10 avril 2018.

Monsieur Le Maire énonce l'ordre du jour de la présente séance.

1. Mise en vente des extensions de parcelles suite aux modifications du permis d'aménager
2. Informations et Questions diverses

### **1. MISE EN VENTE DES EXTENSIONS DE PARCELLES SUITE AUX MODIFICATIONS DU PERMIS D'AMENAGER**

Monsieur Le Maire informe que des demandes d'achat de terrain plus grand dans le lotissement lui ont été formulées, qu'une bande de terrain réservée est disponible le long des parcelles ce qui permettrait de proposer une extension d'environ 80 m<sup>2</sup> à chaque parcelles.

Monsieur Le Maire propose de déposer un permis d'aménager modificatif et propose de mettre en vente ces extensions de terrains.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (3 abstentions) de :

- Déposer un permis modificatif afin d'intégrer les extensions.
- Proposer à la vente ces extensions.

### **2. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Accueil d'une 3ème famille en provenance de Syrie.

Mariages, Pacs et Parrainage civil



Le 19 mai 2018  
PACS

M. David BUON et Mme Emilie CANUET



Le 21 juillet 2018  
PACS

Mme Annaïs QUILGARS et M. Alexandre BODIN



Le 16 juin 2018  
PARRAINAGE CIVIL  
De Ethan PATRY



Le 16 juin 2018  
MARIAGE

M. Médrick FONTAINE et Mme Amélie BIDAUX



Le 18 août 2018  
MARIAGE

Mme Charlène VOBMANN et M. Sylvain CORBIERE



Le 01 septembre 2018  
MARIAGE

M. Yoann HUET et Mme Anne-Sophie FERET



## Naissances

PATRY Ethan, le 16 janvier 2018  
 NAPASEUT Ellana, le 05 mars 2018  
 NAPASEUT Chloé, le 05 mars 2018  
 FLEURY-GUILLOCHIN Noé, le 27 mai 2018  
 FLEURY-GUILLOCHIN Soan, le 27 mai 2018  
 LE BOSSÉ Lyano, le 21 juillet 2018  
 GIROIX Emy, le 19 août 2018  
 DAUMAIN Paul, le 27 août 2018

## Etat Civil



## Décès

DOUILLET André, le 17 février 2018  
 CHEMINEL Denise, le 18 février 2018  
 BALOCHE RAZANANORO Hugo, le 18 février 2018  
 BESSET Pierrette, le 19 février 2018  
 POINTEL Madeleine, le 24 février 2018  
 CORBIERE Marcel, le 06 mars 2018  
 MAUNOURY Odette, le 17 avril 2018  
 RENAULT Michel, le 29 avril 2018  
 TOUTAIN Jean, le 08 mai 2018  
 NGANGA NZUZI Gaël, le 28 mai 2018  
 LEFEVRE Madeleine, le 07 août 2018  
 LIBERT Jean-Claude, le 16 août 2018  
 JOBARD Thérèse, le 04 septembre 2018

## Recensement militaire

*Les jeunes gens ayant atteint leur 16 ans doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. **Apporter le livret de famille.***

## Informations

***Borne de recharge pour véhicules électriques, située sur le parking de la salle des fêtes***

***Depuis le 01 février 2018, le service de recharge est devenu payant avec les modalités suivantes :***

- ***Borne accélérée : Occasionnel : 2,50 € / l'acte.***
- ***Borne rapide : Occasionnel : 5€ / 15 minutes - 8€ / 30 minutes - 10€ / 45 minutes***
- ***Abonné sur l'ensemble des bornes de l'Orne : 15€ / mois ou 100 € / an.***

## Dates à retenir



*Repas des aînés, le Dimanche 21 octobre 2018*



*Vœux du Maire, le Vendredi 11 janvier 2019  
à 20 h 30 à la salle des fêtes*

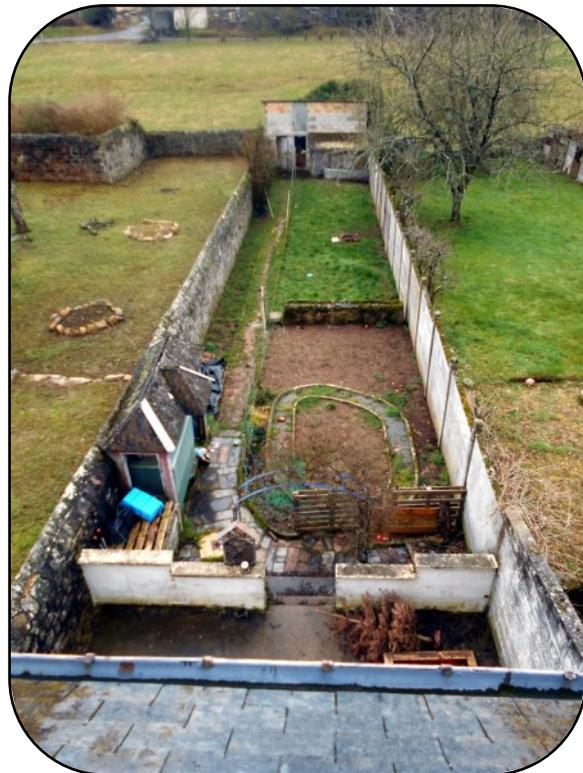
## INFORMATIONS

### La Commune met en vente

Pour plus de renseignements contacter la Mairie  
au 02.33.30.40.16 ou au 06.80.85.93.22.



*Maison de bourg de type T7,  
comprenant :*  
*Au rez de chaussée : cuisine,  
séjour-salon, WC.*  
*Au 1er étage : Trois chambres,  
salle d'eau.*  
*Au 2ème étage : Grenier  
aménageable.*  
*Au sous-sol : Cave aménageable.*  
*Surface habitable de 137.50 m<sup>2</sup>.*



*Maison de bourg de type F4 situé place du marché, comprenant :*  
*Au rez de chaussée : Buanderie, cuisine, séjour-salon.*  
*Au 1ère étage : Deux chambres, salle d'eau avec WC.*  
*Au 2ème étage : Une chambre et un grenier.*  
*Dépendance de remises et ancien chenil.*  
*Surface habitable de 68 m<sup>2</sup>.*

## Important : Identification des Frelons Asiatiques



*Aucune région ne sera épargnée même au nord de la Loire. Cela va en empirant chaque année. Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays-Bas.*

*En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau.*

*En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seules les reines et les jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, etc... Elles n'en sortent que courant février et recommencent à s'alimenter.*

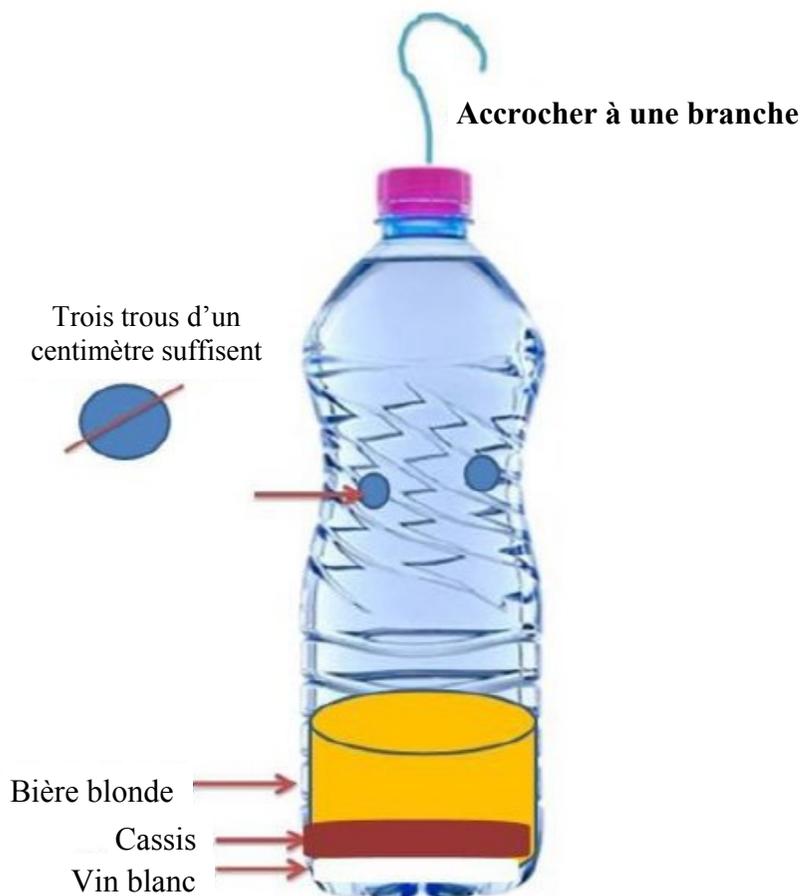
*C'est à ce moment que nous pouvons agir. En disposant dans nos jardins et en ville sur nos balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids. 1 reine = 2 000 à 3 000 individus.*

*Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles en plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière blonde, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.*

*Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid.*

*Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.*

*Merci de votre lecture et à vos pièges !*



***Dans le cadre du Comice Agricole d'Arrondissement qui aura lieu les 31 août et 01 septembre 2019, chaque commune est sollicitée pour réaliser un char sur les thèmes qui seront définis par l'organisation, le Comité d'Animation fait appel aux bénévoles et recherche une grange fermée qui pourrait être mise à leur disposition quelques semaines pendant la décoration du char.***

***Pour plus d'information contact au 02 33 14 69 32 ou à la Mairie 02 33 30 40 16.***

***Merci d'avance.***

## Déménagement de l'agence postale communale

L'agence Postale Communale a déménagé dans la Mairie depuis mars dernier, ce qui a favorisé une ouverture plus large des deux services.

Nouveaux horaires hors juillet et août:  
Le matin : du lundi au samedi de 09h30 à 12h00.  
L'après-midi : Le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h00.



## INVESTISSEMENTS

Balayeuse et broyeur performants



Balayeuse



Broyeur

## Départ en retraite de Nicole secrétaire de Mairie

Nicole, vous êtes née à Saint Nazaire en Loire Atlantique et avez vécu votre enfance à Pont-Château commune très dynamique qui s'est fortement développée depuis votre départ puisque de 7 000 habitants elle compte aujourd'hui 10 500 habitants.

Après le collège de Pont-Château, vous rejoignez le lycée Aristide Briand à Saint Nazaire pour préparer un bac G1 « Techniques administratives » et poursuivez vos études pendant 2 années en Fac de psychologie à Nantes.

Vous rentrez dans la vie active par des missions de secrétariat sur Nantes en intérim, puis à l'inspection académique pour des remplacements.

En 1985 vous arrivez à l'ENA, non pas comme future ministre, mais comme contractuelle au GRETA NANTES SUD LOIRE, au service Paie des vacataires qui se trouve dans les locaux de l'ENNA avec 2 N (Ecole Normale Nationale d'apprentissage).

Au cours de cette année 1985, vous rencontrez Philippe, qui deviendra votre mari quelques années plus tard, vous le suivez à Lille où il est muté comme professeur pendant 4 années.

Pendant cette période vous travaillez 2 ans comme formatrice en secrétariat à l'institut Léo Lagrange et dispensez des cours de dactylo, de remise à niveau et de techniques de recherche d'emploi, auprès d'adultes en réinsertion professionnelle.

En 1989, la famille s'agrandit avec l'arrivée du petit Yoann, né à Roubaix.

Mutation professionnelle de Philippe en 1991, au lycée des Andaines à la Ferté-Macé.

En 1992, après la naissance d'Allison, vous faites le choix d'élever vos 2 enfants et cela vous occupe bien, car en plus des travaux ménagers, vous consacrez du temps pour le bricolage, le relooking de meubles, le jardinage, les arts créatifs et la marche ....



Après le départ de vos enfants pour leurs études, vous éprouvez le besoin de reprendre une activité professionnelle tout en conservant du temps pour vos activités.

En juin 2008, une opportunité de recrutement à temps partiel à la mairie de Champsecret se présente pour assurer des remplacements de Christiane à la mairie et de Françoise à l'Agence Postale Communale.

En 2009, vous êtes titularisée en tant qu'adjointe administrative et pendant ces 10 années vous travaillez avec Madame JOURDAN et moi-même.

Depuis janvier 2018, vous êtes la mamie de Mahé, petit garçon né en janvier de cette année, voilà une nouvelle occupation pour compléter votre intérêt pour le bricolage, le jardinage, les albums photos et la marche... Vous n'aurez que l'embarras du choix.

La commune, les élus, vos collègues et amis présents ou excusés ont souhaités vous offrir les souvenirs qui ornent cette table.

Je vous remercie pour le travail que vous avez effectué au sein de notre équipe, qui a connu quelques soubresauts après le départ de Christiane.

Et pour vous rappeler votre jeunesse, voici le dernier bulletin municipal de Pont-Château.

Je vous souhaite une très bonne retraite Nicole et en souvenir de votre passage parmi nous, j'ai le plaisir de vous remettre la médaille d'honneur de la commune de Champsecret.



## ASSOCIATIONS



Assemblée générale de  
l'Association Sauvegarde du  
Patrimoine Champsegrétois

Nettoyage de la Chapelle de la Fourère



Association Vivre en Famille

*Mesdames, Messieurs les élus,*

*Madame, Monsieur LABAISSE,*

*Mesdames, Messieurs, les familles adoptantes,*

*Nous vous souhaitons la bienvenue sur notre jolie commune de Champsecret et principalement sur ce joyau historique que sont « Les Forges de Varenne », dernièrement sélectionné par Monsieur Stéphane Bern afin de récolter des fonds pour sa rénovation. Ce lieu est animé par l'association « Les Forges de Varenne » qui reçoit de nombreux visiteurs.*

*L'association « Vivre en Famille » est le plus important employeur de notre commune et à ce titre elle mérite bien notre attention.*

*Je félicite Madame et Monsieur LABAISSE, ainsi que tous les bénévoles et le personnel, pour l'ensemble des activités menées depuis 1993, récompensés il y a déjà 2 ans par le prix BALZAN de renommée internationale.*

*Le foyer de vie est un havre de paix pour les personnes handicapées qui y séjournent et qui peuvent se divertir tant à l'intérieur que dans ce parc bucolique.*

*L'œuvre d'adoption internationale a démarré en 1998, elle a fait à ce jour le bonheur de nombreux enfants et de nombreuses familles.*

*Les actions humanitaires mobilisent de nombreux bénévoles dans des missions sur le terrain, constructions de bâtiments, aide à la scolarité et bien d'autres.*

*Un grand merci pour tout ce que vous faites pour adoucir la vie de tous ces enfants, à titre personnel ou dans le cadre de Vivre en Famille.*

*Bonne après-midi à tous et à l'année prochaine.*

*Martine DENIS, 1ère adjointe*

## L'association Les Amis de la Danse de Champsecret



*Les amoureux de la danse se retrouvent tous les mercredis après-midi de 14h00 à 19h00 dans la salle Charles Léandre de Champsecret.*

*Une participation de 6 € par personne est demandée.*

*Lors de la pause de 16h30 une viennoiserie sera offerte.*

*Pour toutes informations complémentaires vous pouvez joindre JM JOBARD tél : 02.33.37.38.22.*

L'Association USCD reprend les entrainements avec une nouvelle équipe



*Les doublettes gagnantes du Concours de boules le 8 mai 2018*

## Accueil des familles Syriennes



Depuis quelques mois plusieurs familles de réfugiés Syriens se sont installées dans notre bourg à l'initiative de la Préfecture.

Les enfants sont reçus à la Médiathèque par des bénévoles qui leur apprennent le français pour faciliter leur intégration.

Lors du goûter organisé par l'Association d'Accueil des Réfugiés en Domfrontais et Fertois.

Après un discours sur l'organisation matérielle des réfugiés prononcé par Madame JOURDAN et traduit en Syrien par un membre des familles présentes parlant très bien le français, c'est dans une ambiance détendue que les 24 réfugiés et les personnes présentes se sont retrouvés autour d'une table garnie par les nombreux desserts amenés par les familles Syriennes et les bénévoles.



**ZUMBA**

**LET IT MOVE YOU™**

IL Y A PLEIN DE FAÇONS DE PERDRE DU POIDS. ESSAYEZ CELLE OÙ LE FUN EST GARANTI. OUBLIEZ LES ROUTINES RÉPÉTITIVES ET VENEZ VOUS AMUSEZ DANS NOTRE COURS DE DANSE FITNESS.

**Angela Beward**  
0233382997

mardi matin 10h30 - 11h30  
jeudi soir 20h00 - 21h00  
Salle de Fêtes Champsecret

angela.beward@orange.fr  
rythme.champsecret@yahoo.com  
No Siret 79507521700013

Pour obtenir des renseignements sur le cours contactez votre instructeur Zumba® Certifié  
Copyright © 2014 Zumba Fitness, LLC. Zumba est une marque de propriété intellectuelle Zumba Fitness, LLC.

**ZUMBA**  
kids

**UN BON RYTHME ET C'EST PARTI !**

Entrainez vos amis et dansez sans complexe !  
Zumba® Kids est un programme de danse-fitness entre amis dans lequel on peut se détacher sans retenue.

**POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS**  
CONTACTEZ VOTRE INSTRUCTEUR ZUMBA® CERTIFIÉ.

**Angela Beward**  
0233382997

mercredi 17h15 - 18h00  
Salle des Associations Champsecret

angela.beward@orange.fr  
rythme.champsecret@yahoo.com  
No Siret 79507521700013

[zumba.fr/kids](http://zumba.fr/kids)

Copyright © 2014 Zumba Fitness, LLC. Zumba est une marque de propriété intellectuelle Zumba Fitness, LLC.

**VENEZ NOUS REJOINDRE**  
avec Pascale JARDIN  
professeur diplômé

à partir du lundi 10 septembre  
à la Salle des Fêtes

premier cours gratuit à 18h30 ou 20h

**YOGA à CHAMPSECRET**

contact au 02 33 37 83 48

L'ADMR de St Bômer a tenu son assemblée générale devant une quarantaine de personnes dont les élus des 4 communes et M Soul, président de la CDC et du CLIC.

Le Président Roland Desdoits a présenté le rapport d'activité 2017 qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'heures d'interventions de 9,59% soit 13163 h en 2016 et 14426 h en 2017, réalisées par les 18 salariées de l'association (9,19 équivalent temps plein). Le nombre de personnes aidées est passé de 133 en 2016 à 125 en 2017, celles-ci devenant pour certaines de plus en plus dépendantes (88% sont des personnes âgées). A noter que la charge de travail est principalement le matin (aide au lever, à la toilette), le midi (préparation des repas) et le soir (aide au coucher).

Le Président a remercié les salariées pour la qualité de leur travail et leur compréhension pour les modifications de planning liées aux absences des clients suite à des RDV, à leur hospitalisation ou à leur retour à domicile, ces changements étant annoncés parfois très tardivement.

Le rapport financier de l'association fait apparaître un résultat excédentaire de 5382,74€ : le président a remercié les élus pour les subventions attribuées, reconnaissant ainsi l'importance du travail de proximité réalisé.



Le bureau a été reconduit, et 2 nouvelles personnes ont rejoint le petit groupe de bénévoles qui ne demande qu'à grossir pour assurer la continuité de la gestion de l'association : **Marie-Ange Roussel de Champsecret** et Marie Phulpin de St Bômer.

En fin de séance, Mme Odile Letortu, médecin coordonateur, est intervenue autour de la maladie d'Alzheimer qu'elle préfère appeler « troubles cognitifs », en précisant qu'il s'agit d'une maladie complexe, qui existe sous différentes formes, et que la médecine ne sait pas guérir.

Elle a rappelé l'importance de l'entourage du malade, le besoin de le rassurer et de développer autour de lui une relation de confiance et de complicité pour rendre la vie du souffrant, de son accompagnant, conjoint, enfant, aidant, plus facile et plus sereine.

En effet, ce qu'elle appelle « la désorganisation » de sa mémoire peut lui donner un sentiment d'inquiétude, d'insécurité : s'il se sent bien, il aura davantage confiance en lui. La difficulté, c'est que cette confiance ne peut être acquise une fois pour toutes : elle doit se renouveler chaque jour. « Pour bien accompagner un malade, il faut le regarder avec bienveillance, lui sourire, ne pas lui rappeler ses erreurs, ses dysfonctionnements : un malade n'a pas choisi de l'être ! ». L'expérience montre qu'une personne souffrant de cette maladie peut ne pas se rappeler de ce qu'elle a fait le matin même, mais se souvenir de choses beaucoup plus anciennes, y compris les paroles d'une chanson qu'elle chantait quand elle était jeune : certains souffrants peuvent même retenir l'air et les paroles d'une nouvelle chanson qu'elle entend régulièrement à la radio ! Mme Letortu explique qu'elle a constaté les bienfaits de la musique dans les soins donnés aux souffrants de la maladie d'Alzheimer !



Après avoir répondu aux interrogations des personnes présentes et les avoir aussi rassurées : « ce n'est pas parce que vous perdez régulièrement vos clés, ou que lorsque vous arrivez à la porte de votre frigidaire, vous ne vous rappelez plus de ce que vous allez chercher, que vous, vous souffrez de « troubles cognitifs » : la mémoire a ses limites, l'âge parfois entraîne quelques oublis, rien n'est bien grave... ».



Mme Letortu a conseillé un petit livre d'environ 80 pages écrit par Colette Roumanoff intitulé « ALZHEIMER, accompagner ceux qu'on aime » au prix de 3 €.

Le Président a remercié Mme Letortu pour son intervention et a invité toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Toute l'équipe de l'ADMR vous souhaite un bel été.

**ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES**

Mairie – 61700 SAINT BOMER LES FORGES

Tél. : 02 33 37 17 77 – Fax : 02 33 37 17 77 – [www.admr61.fr](http://www.admr61.fr) – [admr.stbomer@orange.fr](mailto:admr.stbomer@orange.fr)

## Atelier la reliure à la Médiathèque



Organisé et animé par le Champsegrétois Philippe JARRY.



## Le métier de Relieur

*La restauration d'un livre démarre par la visite de l'ouvrage afin de mettre en œuvre sa restauration.*

*On compte une trentaine d'étapes pour restaurer un livre : Le débrogage, la réparation des feuillets, la plaçure, l'ébarbage, le compassage, le grecquage, la couture, l'endossage, le montage des cartons, l'incrustation des ficelles ou rubans, pose des tranchefiles, la couverture (papier, toile ou cuir), pose des gardes couleurs, la dorure (le titrage et les fleurons) et les différents marquages de décors dorés ou pas.*

*Les deux branches de la reliure sont :*

- *Le façonnage d'ouvrages modernes souvent exécuté de façon semi-industriel.*
- *La restauration d'ouvrages plus ou moins anciens ayant une certaine valeur ou sentimentale.*

*Jusqu'en 2008, les offres d'emplois de relieurs (une trentaine par an) restaient vacantes de 3 à 9 mois par manque de personnes qualifiées. Souvent elles étaient pourvues en juillet après la fin des examens du CAP et BMA en Arts de la Reliure des deux écoles française (Lycée Paul Cornu à Lisieux et Paris Tolbiac). Depuis la crise de 2008, les budgets ont été amputés. Dans certaines bibliothèques les relieurs partis en retraite n'ont pas été remplacés et les budgets attribués par la DRAC pour la restauration d'ouvrages anciens ont diminué également.*

*Mon métier m'a amené à m'intéresser au papier et à sa fabrication qui donne des informations importantes quand on restaure un livre. Si le livre n'est pas daté on peut trouver dans le papier des filigranes qui pourront déterminer son époque de fabrication.*

*Je fais également de la marbrure qui consiste à refaire les décors des papiers de couvertures ou des pages de gardes couleurs selon leurs époques. Les modèles les plus courants sont : le coulé romantique, le marbré veiné, le peigne droit, la plume de paon, l'œil de chat, le tourniquet et la feuille de chêne.*

*Je suis toujours à la recherche de vieux livres même s'il n'en reste que la moitié. Je suis surtout intéressé par les décors de couverture et de pages de garde afin d'essayer de comprendre de quelles manières ils sont réalisés afin de pouvoir les reproduire. Il y a surtout deux techniques pour refaire les papiers décoratifs :*

- *- La 1ère : A partir d'un bac avec de l'eau mélangé avec une gomme végétale qui prend un aspect gélatineux et avec l'aide d'un pinceau on dépose à la surface de l'encre ou peinture (l'huile, acrylique ou gouache) ensuite on utilise des peignes ou des baguettes pour faire le motif souhaité.*
- *- La 2ème : Pour les cailloutés et les cailloutés romantiques afin de réaliser un ton, on mélange de la couleur de pâte, de l'huile de noix, de la gouache, du savon liquide, de l'eau distillée et du fiel de bœuf. Après avoir passé le papier à l'alun on fait un fond de la couleur voulue. Ensuite on trempe dans une autre couleur un petit fagot de paille de riz que l'on frappe sur un morceau de bois pour projeter des gouttelettes (généralement on n'utilise jamais plus de trois couleurs).*

## Ateliers Multimédia

**ATELIERS MULTIMEDIA**

AVRIL MAI JUIN 2018

GRATUIT POUR LES ABONNES

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS : 02 33 30 41 84

*Le Jeudi, de 14 h à 16 h, à Champsecret*

Initiation à l'Ordinateur - Etape 1	19/04
Initiation à l'Ordinateur - Etape 2	10/05
Initiation à l'Ordinateur - Etape 3	24/05
Naviguer sur Internet	07/06
Création d'une boîte mail	21/06
Utilisation d'une boîte mail	28/06

Les Médiathèques du Domfrontais

DOMFRONT : 02 33 30 41 84  
CHAMPSECRET : 02 33 30 41 84  
LONLAY LABASSE : 02 33 37 47 17  
SAINT-BÔMER LES FORGES : 02 33 37 49 14

www.mediathèques-du-domfrontais.fr  
118100143@mediathèques-du-domfrontais.fr

**ATELIERS MULTIMEDIA**

AVRIL MAI JUIN 2018

*Le Jeudi, de 14 h à 16 h*

19 AVR  
10 MAI  
24 MAI

**INITIATION A L'ORDINATEUR (3 ETAPES)**  
Découvrez l'outil informatique en partant de zéro. Vous apprendrez ce qu'est un ordinateur sous ses différentes formes et à utiliser son environnement Windows 10 à l'aide du clavier et de la souris, puis apprenez à organiser vos fichiers et à ranger vos photos, à créer des dossiers et à naviguer dans les différents répertoires contenant vos documents...

07 JUIN

**NAVIGUER SUR INTERNET**  
Découvrez la navigation sur le web et apprenez à effectuer des recherches efficaces sur Google. Trouvez une recette, une information administrative ou autre. Découvrez les différents outils de recherche proposés par Google.

21 JUIN  
28 JUIN

**UTILISATION D'UNE BOÎTE MAIL (2 ETAPES)**  
Créez votre boîte mail puis apprenez à l'utiliser, à envoyer et à recevoir des mails avec pièces jointes, puis découvrez les contacts et les envois groupés.

RENSEIGNEMENTS / INSCRIPTIONS : 02 33 30 41 84

**Médiathèque de Champsecret**  
5 rue Albert Christophle  
(au-dessus de la Mairie)  
61700 CHAMPSECRET  
02 33 30 41 84



**La « Médiathèque du Domfrontais » devient « Les Médiathèques du Domfrontais ».**

Un nouveau logo est créé, un blog et un nouveau guide du lecteur sont en cours de réalisation et vous seront proposés courant septembre.

Votre médiathèque, c'est aujourd'hui un réseau de quatre structures ; la Médiathèque de Domfront-en-Poiraise, la Médiathèque de Champsecret, la Médiathèque de Lonlay l'Abbaye et le Relais Livre de Saint-Bômer-les-Forges.

De plus, le partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Orne nous permet de vous proposer un plus large choix de documents et d'activités.

**Le réseau propose des animations et expositions tout au long de l'année, gratuitement, pour tous !**

La consultation de l'ensemble des collections (Livres, CD, DVD, Revues...) est gratuite, et si vous souhaitez emprunter, une carte d'abonnement vous est proposée à l'année, de 10 à 13 € en fonction de votre domicile. Elle est gratuite pour les moins de 18 ans !

Avec cette carte, vous pouvez emprunter ou rendre des documents dans tout le réseau. Les documents passent d'un lieu à l'autre par un système de navettes régulières. Contactez-nous ou venez nous voir pour plus d'informations.

Notre catalogue est disponible en ligne : [www.mediathèques-du-domfrontais.fr](http://www.mediathèques-du-domfrontais.fr), vous pouvez y rechercher et réserver des documents. Nous sommes aussi présent sur les réseaux sociaux, pensez à Facebook et Twitter...

**Nouveau, les Jeux-Vidéo s'installent !**

A Champsecret, très prochainement, vous pourrez profiter d'un tout nouvel équipement ; une console de Jeux-Vidéo sur grand écran. Des séances et tournois y seront programmés, ainsi que des séances de découverte de la Réalité Virtuelle ! Un calendrier va prochainement vous être proposé, Ces séances auront essentiellement lieu le mercredi après-midi.

**Le retour des Ateliers Multimédia :**

Toujours à Champsecret, c'est aussi la rentrée des Ateliers Multimédia du jeudi à 14h ! Dès le 4 octobre, apprenez ou perfectionnez-vous à l'usage d'un ordinateur, au classement de vos photos et documents, à la retouche photo. Les inscriptions sont ouvertes (abonnement requis) ! Contactez-nous au 02 33 30 41 84.

**Quelques dates (séances de 1h30 – 2h00) :**

- **Initiation à l'Ordinateur :**

Découvrez l'outil informatique en partant de zéro. Vous apprendrez ce qu'est un ordinateur sous ses différentes formes et à utiliser son environnement Windows 10 à l'aide du clavier et de la souris, puis apprenez à organiser vos fichiers et à ranger vos photos, à créer des dossiers et à naviguer dans les différents répertoires contenant vos documents...

4 octobre (étape 1)

18 octobre (étape 2)

8 novembre (étape 3)

- **Navigation sur Internet :**

Découvrez la navigation sur le web et apprenez à effectuer des recherches efficaces sur Google. Trouvez une recette, une information administrative ou autre. Découvrez les différents outils de recherche proposés par Google.

22 novembre

- **Acheter / Vendre sur Internet :**

Apprenez à chercher et à publier des petites annonces sur Le Bon Coin, à contacter les vendeurs ou à mettre vos biens en vente de manière efficace. Découvrez l'e-commerce en parcourant des boutiques en lignes populaires...

6 décembre (étape 1)

20 décembre (étape 2)

## Marianne d'or



*Patrick et Francine MERCIER ont bien mérité la « Marianne d'Or », distinction remise par Alain TAMPOGLIERI, en présence de très nombreux élus venu de toute la France, maires de petites communes ou de grandes villes comme Nice, plusieurs anciens ministres étaient également présents, le député Jérôme NURY, initiateur de cette candidature et moi-même étions aux cotés de Francine et Patrick.*

*Il est bon de rappeler que seul le Camembert « Le Champ Secret » réuni trois appellations (AOP, BIO et Fermier), actuellement 700 camemberts sont fabriqués chaque jours et diffusés dans la France entière et en particulier aux halles de RUNGIS qui desservent les meilleurs restaurants de la capitale...Vous pouvez trouver ces excellents produits à la ferme de la Novère, la boucherie et l'épicerie de Champsecret.*



Camembert fermier,  
AOC et Bio de la **Ferme  
du Champ Secret**



L'étiquette collector  
du camembert Marianne d'Or  
à **Jean Gaubert**,  
maire de Camembert



Etiquette hommage  
à **Jacques Chirac**,  
Président  
de la République



Etiquette hommage  
à **Napoléon**

Chaufferie : Nouveau fournisseur : Biocombustibles

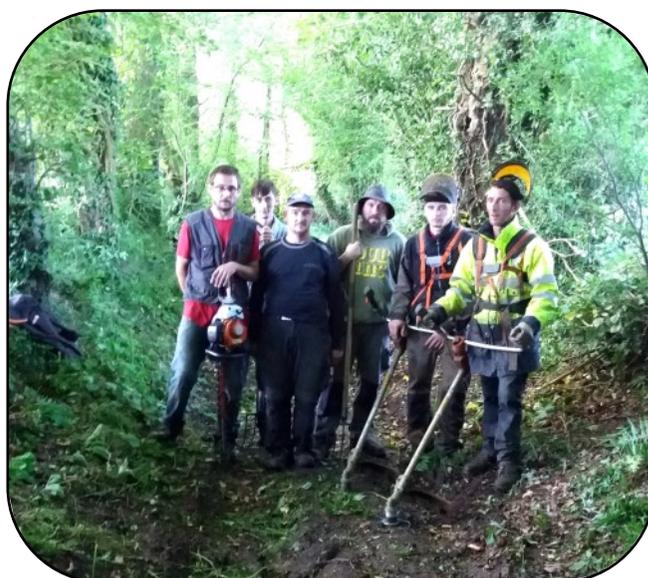


*Après des soucis qualitatifs ayant entraînés des pannes successives, la Commune a décidé de changer de fournisseur et d'aménager le système de livraison*



*Livraison de bois à la chaufferie bois près de l'école*

AIFR  
Nettoyage des chemins balisés, financé  
par la Communauté de Communes





*Les nombreuses personnes venues de toute la Normandie ont écouté avec beaucoup d'intérêts les différents intervenants.*

*Le Président Hervé MORIN a rappelé tout l'intérêt qu'il porte à la filière bois, se félicitant au passage de la dynamique des entreprises RAISON à PERROU et CORBIERE à CHAMPSECRET.*



## Cuisine Unique de Proximité (CUP)



*En présence du Député Jérôme NURY, de Bernard SOUL, Président de Domfront-Tinchebray INTERCO, du Président du SIVOS Champsecret Dompierre, des élus, des personnels et des parents d'élèves ont pu visiter la nouvelle cuisine et constater la bonne organisation pour produire les repas de qualité pour les enfants qui fréquentent la cantine du SIVOS.*

## Ecole



*Dans le cadre du projet de fermeture d'une classe annoncée par l'Académie, de nombreux parents et élus se sont mobilisés contre cette décision.*

*Les inscriptions enregistrées s'élèvent à 91 enfants, ce qui a permis le maintien de la 4ème classe pour cette rentrée scolaire 2018/2019.*

*La rentrée scolaire sonne le retour des enfants dès 2ans ½, des communes de Champsecret et Dompierre, sur les bancs de notre école. Les nouveaux inscrits restent auprès des parents et les « anciens » retrouvent avec plaisir leurs anciens ou nouveaux compagnons de jeux.*

*Les enseignants, le personnel de l'Education Nationale et du SIVOS Champsecret Dompierre, ainsi que la présidente du SIVOS et moi-même, avons accueilli les parents pour le premier jour de la rentrée.*



## Fête de l'école et de l'APE



*A cette occasion, de nombreux parents ont assisté aux spectacles présentés par les différentes classes, le tout étant orchestré par Madame AMIARD, la Directrice de l'Ecole. L'Association des Parents d'Elèves avait organisé un repas qui fut partagé par 200 convives.*

Ecole - Remise des prix Chambre des Métiers



*Depuis quelques années la Chambre des Métiers organise un concours de dessins pour les écoliers du SIVOS Champsecret-Dompierre. C'est par groupe de trois que les travaux sont réalisés sous l'animation du personnel du SIVOS. Chaque gagnant s'est vu remettre un cadeau.*



*Le 04 août 2018  
Mariage de Priscillia,  
membre du personnel du  
SIVOS Champsecret-Dompierre*



**Etaient présents** : Mme DENIS Martine, M. FOURRÉ Gérard, Mme HOUDAYER Pamela, M. BIGEON Daniel, M. GANDON Claude, M. JACOPIN Yves, M DESGRIPPES Gérard.

**Absents excusés** : M. PIQUET Joël.

**Secrétaire de séance** : M. FOURRÉ Gérard.

Monsieur Daniel BIGEON, Vice-président ouvre la séance à 18 h 30 et passe à l'ordre du jour :

- Election des membres du Bureau Syndical du SIVOS
- Mise en place de la nouvelle organisation du travail, du personnel du SIVOS, de l'année scolaire 2018/2019
- Planning d'organisation du travail de l'année scolaire 2018/2019
- Règlements intérieurs des temps périscolaires sous la responsabilité du SIVOS (Poses méridiennes, cantine, garderie...)
- Tarif des repas année scolaire 2018/2019
- Questions diverses

### **1. Election des membres du Bureau Syndical du SIVOS**

Monsieur Daniel BIGEON informe que monsieur Gérard DESGRIPPES a démissionné de son poste de président du SIVOS et qu'il y a lieu d'élire un nouveau bureau.

Madame Martine DENIS est candidate.

Après avoir délibéré, le conseil syndical a nommé à l'unanimité :

- Madame Martine DENIS présidente.

Monsieur Daniel BIGEON est candidat pour le poste de 1er vice-président.

Monsieur Gérard DESGRIPPES est candidat pour le poste de 2ème vice-président.

Après avoir délibéré, le conseil syndical a nommé à l'unanimité :

- Monsieur Daniel BIGEON 1er vice-président.
- Monsieur Gérard DESGRIPPES 2ème vice-président.

### **2. Mise en place de la nouvelle organisation du travail, du personnel du SIVOS, de l'année scolaire 2018/2019**

Madame La Présidente présente la nouvelle organisation du travail du personnel du SIVOS pour l'année scolaire 2018/2019 et rappelle que pendant l'année scolaire 2017-2018, un agent administratif a été mis à disposition du SIVOS 2heures par semaine d'école ainsi qu'un agent technique 19 heures 40 minutes par semaine d'école et qu'il y a lieu de rembourser la commune de Champsecret.

Madame La Présidente informe que compte tenu du changement des rythmes scolaires ayant engendré la suppression d'un contrat d'intérim, il y a lieu, pour l'année scolaire 2018-2019, de régulariser le temps de mise à disposition des personnels technique et administratif soit 2 heures par semaine d'école (36 semaines) pour l'agent administratif et 20 heures 40 minutes par semaine d'école (36 semaines) pour l'agent technique.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical :

- Décide de rembourser la commune de Champsecret de la mise à disposition des personnels administratif et technique pour l'année scolaire 2017-2018.
- Accepte la nouvelle mise à disposition proposée pour l'année scolaire 2018-2019 et s'engage à rembourser la commune de Champsecret des frais de personnel.

### **3. Planning d'organisation du travail de l'année scolaire 2018/2019**

Madame La Présidente présente les plannings d'organisation du travail de l'ensemble des agents pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve ces nouveaux plannings.

### **4. Règlements intérieurs des temps périscolaires sous la responsabilité du SIVOS (Poses méridiennes, cantine, garderie...)**

Madame La Présidente présente au conseil syndical le règlement intérieur de la pause méridienne ainsi que le règlement intérieur des services périscolaire et extra-scolaire.

Le conseil syndical, à l'unanimité, approuve ces nouveaux règlements intérieurs.

### **5. Tarif des repas année scolaire 2018/2019**

Madame La Présidente informe qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs de la cantine avec le territoire de Domfront Tinchebray-Interco.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité, de diminuer les tarifs des repas de la cantine de la façon suivante :

Enfant : 3.30 €.

Adulte (personnel SIVOS, intervenant ou enseignant) : 5 €.

# Règlement SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE

## REGLEMENT DE LA PAUSE MÉRIDIENNE

Adopté par délibération du Conseil Syndical du 31 juillet 2018  
Applicable à compter du 03 septembre 2018

### **Préambule**

*Dans le cadre de ses compétences, le SIVOS Champsecret-Dompierre organise un service de pause méridienne. Ce service qui se déroule dès la fin de la matinée d'apprentissage et se termine dès la reprise des cours de l'après-midi, a une vocation éducative. La pause méridienne est pour l'enfant un temps de restauration, de détente et un moment de convivialité.*

*La collectivité a comme objectifs la sécurité et le bien-être des enfants, la qualité de leur alimentation, l'apprentissage du goût, des principes de nutrition et d'autonomie, l'éducation au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.*

*L'utilisation du service de la pause méridienne n'étant pas obligatoire pour les familles, celles qui décident de l'utiliser s'engagent à respecter le présent règlement.*

### **- Article 1 : Responsabilité**

*La pause méridienne est encadrée par les services du SIVOS Champsecret-Dompierre. Tout accident survenant pendant la pause, quel qu'en soit le lieu, sera immédiatement signalé au personnel du SIVOS, qui se chargera aussitôt de prévenir la famille, les secours si nécessaire, le secrétariat du SIVOS (Tél : 02.33.30.40.16) et la Directrice.*

*Les familles et autres personnes extérieures ne sont pas autorisées à pénétrer dans les locaux de restauration scolaire. Cependant, des représentants des parents élus au Conseil d'Ecole peuvent, une fois par an et sur rendez-vous, assister à la pause méridienne et déjeuner dans le restaurant pour s'informer et observer.*

*- L'enfant : Au début de chaque année scolaire, la famille apporte la preuve d'un contrat de responsabilité civile, qui couvre les risques liés à la fréquentation de la pause méridienne.*

*- Le SIVOS Champsecret-Dompierre couvre les risques liés à l'organisation du service.*

### **- Article 2 : Modalité d'inscription et d'annulation**

*Le service de restauration scolaire est accessible à tous les enfants des classes maternelles et élémentaires.*

*Pour pouvoir fréquenter, même exceptionnellement, la pause méridienne, tout enfant doit être obligatoirement inscrit au préalable au secrétariat du SIVOS. Cette inscription ne rend pas obligatoire la fréquentation des services.*

*La réservation et l'annulation des repas doivent se faire par mail à [mairie.champsecret@wanadoo.fr](mailto:mairie.champsecret@wanadoo.fr) ou par courrier déposé soit à un agent du SIVOS ou au secrétariat du SIVOS. Les familles ne disposant pas de l'outil pourront réserver et/ou annuler les repas par écrit.*

*Les repas peuvent être réservés la semaine, au mois et même à l'année. Les réservations devront être transmises le jeudi soir dernier délai pour la semaine suivante. Les réservations anticipées facilitent la production des repas.*

*Si le repas est réservé mais que l'enfant n'est pas présent, le prix du repas sera facturé aux familles au tarif habituel. Sauf si l'absence est communiquée le matin même avant 9h, le repas ne sera pas facturé.*

*Pour les journées de grève, sorties scolaires, lorsque les familles sont prévenues avant l'événement, elles devront effectuer leur annulation. Dans le cas contraire, le repas réservé leur sera facturé.*

*Pour les imprévus, lorsque les familles sont prévenues le jour même, le prix du repas non consommé ne sera pas facturé.*

### **- Article 3 : l'alimentation**

*Le service de la pause méridienne est conçu pour convenir au plus grand nombre d'enfants et de familles. Les enfants qui fréquentent la pause méridienne doivent consommer le menu du jour proposé. La composition des repas ne peut pas être adaptée pour tenir compte des demandes spécifiques.*

*Les repas sont confectionnés par la CUP « Cuisine Unique de Proximité » et livrés à la cantine scolaire en liaison chaude. Les plats réalisés sont composés avec des denrées brutes, des produits locaux et respectant la saisonnalité. Les recommandations du GEM-RCN « Groupement d'Etude des Marchés en restauration Collective et de Nutrition » sont appliquées.*

*La composition des menus est basée sur :*

- 4 éléments : entrée ou fromage + plat + accompagnement + dessert.*
- Chaque semaine 4 menus différents.*

Les menus sont consultables sur le portail famille (<https://cdctinchebray.portail-familles.net>), ils sont également affichés dans les locaux scolaires et à la cantine. Pour des raisons d'approvisionnement ou liés à des problèmes techniques les menus peuvent être modifiés sur décision du chef cuisinier. Dans la mesure du possible, les menus sont réactualisés.

#### **- Article 4 : Accueil individualisé**

Les enfants souffrants d'allergies alimentaires peuvent être accueillis au restaurant scolaire sous certaines conditions : un PAI « Projet d'Accueil Individualisé » est mis en place à chaque cycle scolaire, par le médecin scolaire en collaboration avec les parents, la directrice de l'école, la coordinatrice du restaurant scolaire. Si la spécificité de l'allergie peut être respectée par le chef cuisinier de la CUP, l'enfant prendra les repas du restaurant scolaire. Dans le cas inverse, la famille devra fournir un panier repas selon les modalités définies dans le PAI et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. La responsabilité de la famille reste entière en cas de fourniture d'un panier repas.

#### **- Article 5 : Vie collective**

Le temps de la restauration est régi par un projet de fonctionnement et des règles de vie construites avec les enfants. Cela se traduit par la participation aux tâches collectives (débarassage des tables), la responsabilisation (chef de table volontaire pour le réapprovisionnement des pichets d'eau, corbeilles de pain et le tri et la pesée des déchets...) et l'autonomie de l'enfant (se servir seul). Les agents de restauration s'assurent du bon déroulement du service et veillent à la bonne alimentation des enfants et s'assurent que ces derniers goûtent à chaque plat.

Les enfants sont tenus de respecter le fonctionnement et les règles de vie. Tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres ne sont pas tolérés. Les enfants doivent respecter leurs camarades, les adultes, le matériel et les locaux. Tout objet dangereux et de valeur est interdit. Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement, les parents sont avertis par le personnel du SIVOS.

Sont considérés comme des faits non autorisés : la violence volontaire, la dégradation volontaire du matériel, la désobéissance revendiquée et la contestation de l'autorité.

Au 1<sup>er</sup> avertissement, la famille est prévenue par téléphone et/ou par mail dans les 24 heures (jours ouvrés).

Au 2<sup>ème</sup> avertissement, l'agent du SIVOS concerné, rencontre l'enfant pour lui rappeler les règles de fonctionnement et prévient le secrétariat du SIVOS (Tél : 02.33.30.40.16). La famille est prévenue et mise en garde en vue d'une éventuelle exclusion si le comportement de l'enfant persiste.

Au 3<sup>ème</sup> avertissement, un courrier d'exclusion d'une semaine sur tous les services est adressé à la famille.

Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité. Ils supportent les conséquences du non-respect. Ainsi en cas de dégradation volontaire de matériel, le coût de remplacement ou de remise en état est à la charge des familles.

#### **- Article 6 : Les tarifs**

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil syndical et sont consultables sur le site des Mairies du SIVOS. Pour l'année scolaire 2018-2019, le tarif est fixé à 3.30€.

#### **- Article 7 : La facturation et le paiement**

La facturation des repas est établie au nom du responsable ayant effectué la réservation. Elle est **envoyée par courrier aux familles**. Elle est mensuelle et unique pour l'ensemble des services (restauration, garderie).

Le règlement s'effectue :

- par paiement en ligne via [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), > identifiant SIVOS : 021534 > référence de la facture
- par prélèvement automatique,

- au guichet de la trésorerie. Paiement sur place ou envoi de chèque par voie postale à la Trésorerie de Domfront, 4 rue Mont Margantin, Domfront, 61700 DOMFRONT-EN-POIRAIE. **Aucun règlement ne doit être déposé au secrétariat du SIVOS, dans les écoles, ni remis aux agents.**

En cas de doute sur une facture, les parents peuvent s'adresser au secrétariat du SIVOS pour obtenir le détail de la facturation. Si le désaccord persiste, la réclamation sera ensuite à adresser par écrit à la Présidente du SIVOS Champsecret -Dompierre qui décidera de la suite à donner.

**La Présidente**  
SIVOS Champsecret-Dompierre  
Martine DENIS

# REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Adopté par délibération du Conseil Syndical du 31 juillet 2018  
Applicable à compter du 03 septembre 2018

## **Préambule**

Le SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE organise :

- un service de restauration scolaire
  - des accueils périscolaires (matin et soir)
- Ces services sont facultatifs.

**Trait d'union entre l'école et la famille, les temps périscolaires sont destinés à l'éveil des enfants, à leur autonomie, à l'apprentissage du respect des règles de vie collective, des personnes et des biens et de l'hygiène. Ce sont des lieux de détente, de loisirs ou de repos, individuel ou en groupe, dans l'attente, soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.**

**Les temps extra-scolaires sont destinés à accompagner l'enfant dans son autonomie, à développer son épanouissement et sa créativité, à favoriser son apprentissage du vivre ensemble tout en assurant sa sécurité. Ce sont des lieux où il apprendra à se responsabiliser afin d'être acteur de ses loisirs.**

Le présent règlement a pour vocation de préciser les modalités d'organisation, les conditions d'admission et les obligations et responsabilités de chacun pour garantir le bon fonctionnement des services.

## **Article 1 : Les services**

Tous les enfants inscrits dans l'école maternelle et élémentaire du SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE, peuvent :

- prendre le repas du midi au restaurant scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- être accueillis à l'accueil périscolaire le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30,

## **Article 2 : Les conditions d'accessibilité des enfants**

- aux enfants dès leur scolarité ou dès leur inscription à l'école,
- aux enfants à jour de leurs vaccinations obligatoires,
- aux enfants non atteints de maladie contagieuse,
- avoir inscrit l'enfant au service,
- avoir accepté le présent règlement.

## **Article 3 : L'autorité parentale**

La situation parentale s'apprécie par rapport à l'exercice de l'autorité parentale. Elle est examinée dès l'inscription. En cas de changement dans l'exercice de l'autorité parentale, le détenteur de l'autorité parentale doit immédiatement le signaler par écrit et avec justificatif.

## **Article 4 : L'inscription aux services**

Pour fréquenter, même exceptionnellement, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir, tout enfant doit **obligatoirement être inscrit**. Cette inscription ne rend pas obligatoire la fréquentation de ces services.

L'inscription aux services doit se faire par papier avec l'imprimé « Fiche d'inscription » (distribué par l'école). Ce dernier comporte les renseignements indispensables pour faire face aux situations d'urgence.

Il est à nous retourner dès la première semaine ou 8 jours avant la fréquentation de votre enfant aux services.

**Les renseignements fournis doivent être mis à jour avant chaque rentrée scolaire et réactualisés si nécessaire en cours d'année.**

**Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Seuls les enfants inscrits au service seront pris en charge.**

## **Article 5 : La réservation des services repas et garderie**

Pour une meilleure organisation, l'utilisation des services est **soumise à réservation**. En ayant connaissance des effectifs attendus, la collectivité est en mesure de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des services (gestion de la production des repas, taux d'encadrement...).

La réservation des repas doit se faire par mail à [mairie.champsecret@wanadoo.fr](mailto:mairie.champsecret@wanadoo.fr) ou par courrier déposé soit à un agent du SIVOS ou au secrétariat du SIVOS.

Il est possible de réserver les services bien avant la date limite, pour autant de jours que souhaités. Ainsi, en début d'année scolaire, il est possible de réserver pour toute l'année.

*De même il importe aux familles d'annuler ou de modifier des réservations (pour des raisons personnelles, journée de grève, absence d'enseignant, sortie scolaire...) dans le temps imparti, dans les mêmes conditions que la réservation. Par contre, il n'est pas possible de réserver, de modifier ou d'annuler une réservation le jour J.*

*En cas d'absence de l'enfant, les services réservés seront facturés, sauf en cas de maladie et en ayant prévenu le service le jour J avant 9h.*

## **Article 6 : Les arrivées et départs**

*Pour le bon déroulement des différents temps d'accueil et le bien-être de tous, les horaires devront impérativement être respectés.*

### **Article 6-1 : L'accueil du matin gratuit**

*Le service est assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 7h30.*

*La prise en charge de l'enfant commence dès son arrivée dans la salle d'accueil périscolaire où il doit impérativement se présenter à l'agent, accompagné de son responsable légal ou toute autre personne mandatée, afin d'enregistrer sa présence et si besoin transmettre les informations nécessaires. Les enfants encadrés par les agents, seront confiés aux enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe.*

### **Article 6-2 : La pause méridienne**

*Le service est assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi selon les horaires de classe.*

*Les enfants inscrits au restaurant scolaire sont pris en charge par les agents tout au long de la pause méridienne. Les agents chargés de l'encadrement proposent des activités ludiques et récréatives aux enfants, avant et/ou après le repas, dans l'enceinte de l'école. Chaque enfant est libre d'y participer ou non. Les enfants seront confiés aux enseignants 10 minutes avant l'entrée en classe.*

### **Article 6-3 : L'accueil du soir payant à partir de 16h40**

*Le service est assuré le lundi, mardi, jeudi et vendredi jusqu'à 18h30, au tarif de 1€.*

*Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire sont pris en charge par les agents à la sortie des classes jusqu'à l'arrivée des parents **ou toute personne majeure autorisée**. Tout enfant doit avoir été récupéré à l'accueil périscolaire avant 18h30. Pour le bien-être de l'enfant, il est possible de prendre le temps d'échanger avec un membre de l'équipe sur le déroulement de la journée. Les dépassements de plus de 15 minutes seront facturés 5€ par enfants.*

***Dans tous les cas, aucun enfant n'est autorisé à repartir seul. Aucune dérogation ne sera accordée.***

*En cas de non reprise de l'enfant par ses parents ou toute personne mandatée au-delà des horaires d'ouverture, le service tentera de joindre la famille. Si cette dernière arrive en retard, elle devra signer un « bon de retard » en précisant les raisons. Après plusieurs tentatives téléphoniques infructueuses pour joindre les responsables légaux, le service informera la collectivité qui préviendra la gendarmerie.*

## **Article 7 : Les assurances**

*Le SIVOS CHAMPSECRET-DOMPIERRE souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation des services. Il est demandé aux familles de souscrire une assurance périscolaire et/ou extrascolaire, généralement prévue dans les contrats d'assurance scolaire. La collectivité décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou de dommages sur les effets personnels.*

## **Article 8 : La santé**

*Aucune distribution de médicaments n'est effectuée par le personnel. En cas de traitement, les parents sont responsables de l'administration des médicaments à leurs enfants et doivent prendre les dispositions nécessaires. Pour les enfants atteints de troubles de la santé, d'allergies ou d'intolérances alimentaires, ils peuvent être accueillis sous réserve de la mise en place d'un PAI "Projet d'Accueil Individualisé". Les allergies, contre-indications sont portées sur le dossier de l'enfant. En cas de changement en cours d'année, les parents doivent effectuer les modifications.*

***En cas d'incident bénin*** (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge par l'agent, puis repris en activité, les parents sont informés en fin de journée. Les soins sont consignés dans le registre.

***En cas de maladie ou d'incident remarquable*** (mal de tête, mal de ventre, fièvre), cas sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à venir chercher l'enfant.

***En cas d'accident*** (dans ce cas le responsable peut faire immédiatement appel aux secours) en fonction de la gravité apparente ou supposée, le personnel du SIVOS et la Directrice, prévient les parents de façon à venir le prendre en charge rapidement, et appelle les services de secours (le 15). Sur conseils de ceux-ci, l'enfant peut être amené à l'hôpital par les pompiers ou une ambulance. Une déclaration d'accident est effectuée sans délai par la collectivité.

### **Article 9 : La vie collective**

Les enfants sont tenus de respecter le fonctionnement et les règles de vie. Tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres ne sont pas tolérés. Les enfants doivent respecter leurs camarades, les adultes, le matériel et les locaux. Tout objet dangereux et de valeur est interdit. Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement, les parents sont avertis par l'agent du SIVOS.

Sont considérés comme des faits non autorisés : la violence volontaire, la dégradation volontaire du matériel, la désobéissance revendiquée et la contestation de l'autorité.

Au 1<sup>er</sup> avertissement, la famille est prévenue par téléphone et/ou par mail dans les 24 heures (jours ouvrés).

Au 2<sup>ème</sup> avertissement, l'agent du SIVOS concerné, rencontre l'enfant pour lui rappeler les règles de fonctionnement. La famille est prévenue et mise en garde en vue d'une éventuelle exclusion si le comportement de l'enfant persiste.

Au 3<sup>ème</sup> avertissement, un courrier d'exclusion d'une semaine sur tous les services est adressé à la famille.

Les parents, responsables de leur enfant, doivent veiller à ce que son attitude soit conforme à la vie en collectivité. Ils supportent les conséquences du non-respect. Ainsi en cas de dégradation volontaire de matériel, le coût de remplacement ou de remise en état est à la charge des familles.

### **Article 10 : Les effets et objets personnels de l'enfant**

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire « sans contrainte » et de saison. Evitez les vêtements de marque. Le port de bijoux ou d'objets de valeur est sous la responsabilité des parents. Aussi téléphone portable, lecteur MP3 ou jeux vidéo, sont strictement interdits.

### **Article 11 : Les tarifs**

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil syndical. Ils sont consultables sur les sites des communes ou au secrétariat du SIVOS. Pour l'année scolaire 2018-2019, le tarif est fixé à 3.30€.

### **Article 12 : La facturation et le paiement**

La facturation des services est établie au nom du responsable ayant effectué la réservation. Elle est envoyée par courrier aux familles.

#### **Article 12-1 : Facturation des services périscolaires**

Elle est mensuelle et unique pour l'ensemble des services (restauration, garderie,)

Le règlement s'effectue :

- par paiement en ligne via [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), > identifiant SIVOS : 021534 > référence de la facture
- par prélèvement automatique,

- au guichet de la trésorerie. Paiement sur place ou envoi de chèque par voie postale à la Trésorerie de Domfront, 4 rue Mont Margantin, Domfront, 61700 DOMFRONT-EN-POIRAIE. **Aucun règlement ne doit être déposé au secrétariat du SIVOS, dans les écoles, ni remis aux agents.**

En cas de doute sur une facture, les parents peuvent s'adresser au secrétariat du SIVOS (Tél : 02.33.30.40.16) pour avoir le détail de la facturation. Si le désaccord persiste, la réclamation sera ensuite à adresser par écrit à la Présidente de la collectivité qui décidera de la suite à donner.

### **Article 13 : Approbation**

L'inscription d'un enfant aux différents services : restauration scolaire, accueil périscolaire, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

**La Présidente**  
SIVOS Champsecret-Dompierre  
Martine DENIS

## Tour de Normandie



*Pour la première fois le Tour de Normandie traversait le bourg de Champsecret. Malgré la pluie un certain nombre d'amateurs ont attendus le passage en peloton de la centaine de coureurs bien trempés.*

## Fêtes de Pâques



*Sous le regard de nombreux parents , au coup de sifflet du Président du comité, une cinquantaine d'enfants se sont précipités à la recherche des œufs de pâques, bien cachés par les bénévoles de l'Association*



*Un grand merci à Michel LENGLINÉ, animateur infatigable du comité d'animation de notre commune.*

*C'est dans la cuisine qu'il a passé la plupart de son temps pour préparer les 200 excellents repas qu'il avait concocté.*

*A cette occasion , son épouse Françoise, jeune retraitée, lui apportait son aide.*



## Exposition de photos de Carla Schoo



*C'est devenue une très bonne habitude, Carla Schoo, Champsecrétoise d'adoption, nous fait l'honneur de venir exposer ses toiles lors des fêtes de pâques.*



## Fin de saison de chasse à courre en forêt des Andaines pour l'équipage de la Roirie



*Nous souhaitons un prompt rétablissement à Monsieur Patrick Louis VUITTON.*



Commémoration du 08 mai 2018



Commémoration du 15 août 2018 - Libération de Champsecret le 15 août 1944

## **Célébration du centenaire 14-18**



***Du 01 octobre au 30 novembre 2018, les bénévoles proposent une exposition à la Médiathèque à partir de documents personnels et de livres.***

***Il est possible de déposer à la Médiathèque des documents qui seront présentés au public.***

***Vernissage de l'exposition le samedi 06 octobre 2018 en début d'après-midi.***

## Intervillages

Le Président Michel LENGLINÉ et son équipe aidés par les bénévoles de Dompierre et La Ferrière aux Étangs ont animé l'ensemble des épreuves très disputées :

1. Lancer de bottes
2. Tir à la corde
3. Combien rentre t-on dans une voiture
4. Traverser sur une poutre au-dessus de la piscine, les enfants avec un verre plein d'eau à la main et les adultes avec un plateau de 5 verres pendant que les équipes adverses canardent les concurrents avec des balles en mousse.

C'est Dompierre qui l'emporte d'un point sur Champsecret qui devance la Ferrière aux Étangs d'un point.

A 23 h 30 : L'artificier lance le grand feu d'artifice qui a ravi les quelques 350 personnes qui venaient de terminer l'excellent repas préparé par Arnaud TARIOLLE du Relais de la Forêt à Dompierre.





### Domfront-Tinchebray INTERCO

### Sur les traces de Charles Léandre à Champsecret



Autoportrait



Atelier de Charles Léandre



Maison de Charles Léandre

**Le mardi 04 septembre 2018**

**Randonnée semi-nocturne gratuite de 7 kms**

**Départ de la salle des fêtes à 19h00**

**ATTENTION !!!! CHANGEMENT D'HORAIRE**

**Pensez au gilet jaune. Verre de l'amitié**



Zouave guerre de 1870 offert par Albert Christophe



Maison de Gaston Latouche



Maison de vacances d'Albert Christophe



Maison bourgeoise des docteurs de Champsecret



Château 14/15<sup>ème</sup> siècle



*C'est une habitude sur l'ancienne Communauté de Communes de Tinchebray que chaque commune organise une randonnée : « Les Mardi-Rando ».*

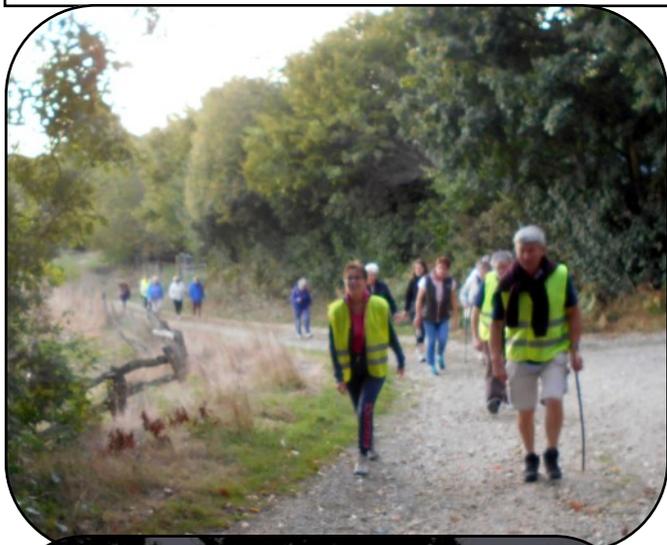
*Champsecret dont le territoire est irrigué de nombreux chemins, se devait de participer à cette opération.*

*C'est avec le plus grand plaisir que la municipalité recevait la vingtaine de randonneurs « sur les traces de Charles LÉANDRE ».*

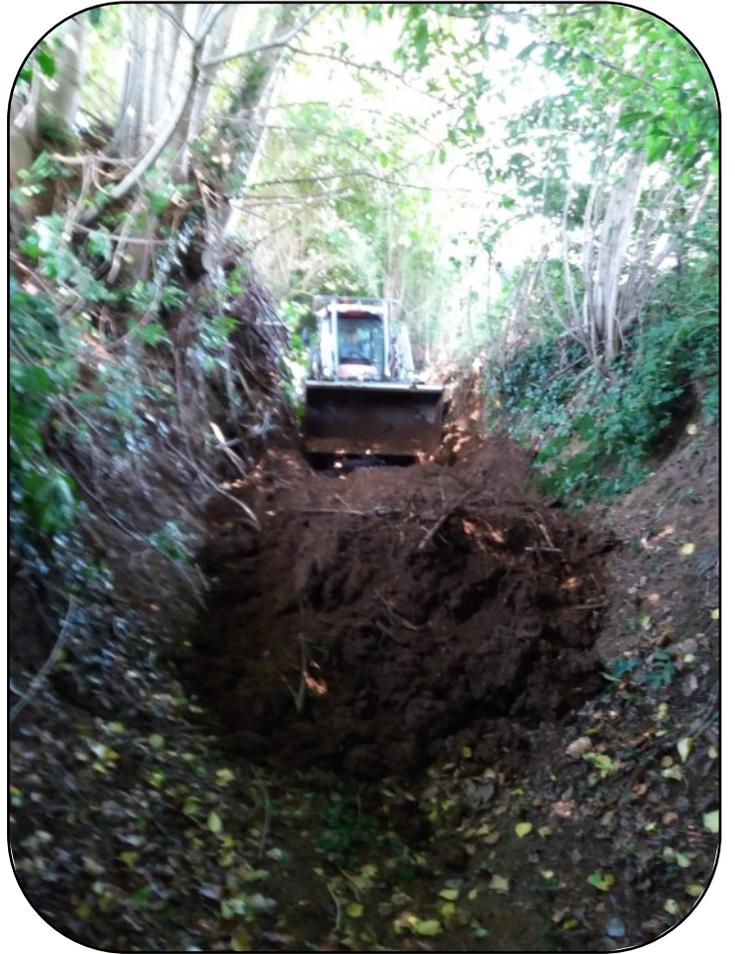
*Le départ était donné devant la salle des fêtes qui porte le nom de Charles LÉANDRE. Pendant 2 heures, les randonneurs ont pu apprécier les sites à côté desquels nous sommes passés. En particulier la maison natale et l'atelier de Charles Léandre.*

*Les jours raccourcissent début septembre et les 7,5 kms avec quelques arrêts pour commenter se terminèrent à la tombée de la nuit où gâteaux et boissons attendaient nos valeureux randonneurs très satisfait du parcours.*

*Tout le monde est prêt à revenir en 2019.*



## INTEMPERIES



*Chemins bouchés par des affaissements de terrain consécutifs aux inondations*



*Chemin du Moulin Foulon*

## Fête des voisins

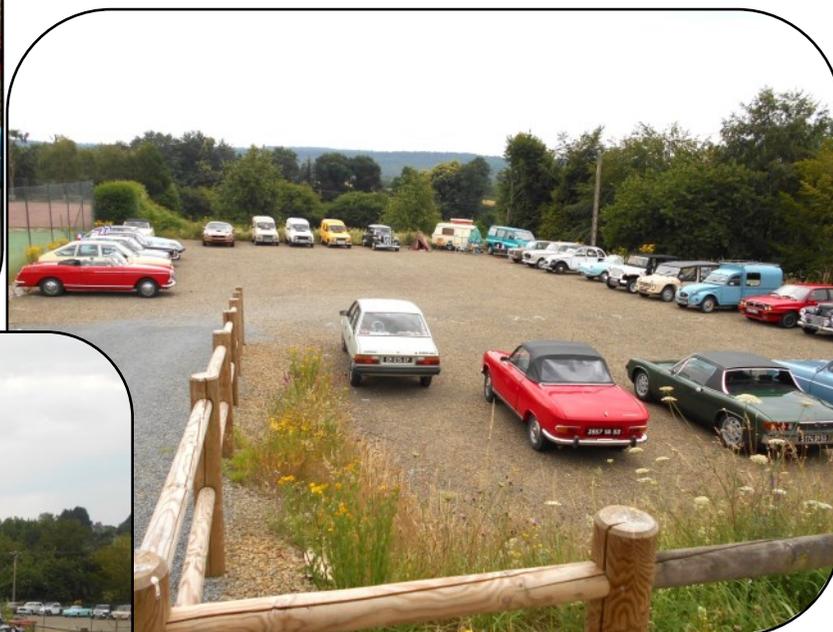


*Comme chaque année le Comité d'Animation proposait un repas aux nombreux inscrits.*

*Chaque famille apportait un dessert de sa réalisation, il y avait du choix...*



## Rassemblement de véhicules de collection et de prestige



*90 superbes voitures de collection ont été présentées au public venu nombreux pour admirer des véhicules chouchoutés par leurs propriétaires.*

*Plus de 200 repas ont été servis par le comité d'animation dans la salle des Fêtes.*

*Deux balades ont été organisées et plusieurs spectateurs ont été accueillis dans les voitures à cette occasion.*

## Visite de l'écrivain Américain Robert Littell : Nouveau Champsecrétois

*Robert LITTELL grand écrivain américain, nouveau Champsecrétois.*

*Né le 8 janvier 1935 à New York, il a partagé sa vie entre Brooklyn et le Lot en France.*

*En 1964, après avoir fait un bref détour par l'armée, il devient grand journaliste à Newsweek et se spécialise sur les questions du Moyen-Orient et du Proche-Orient.*

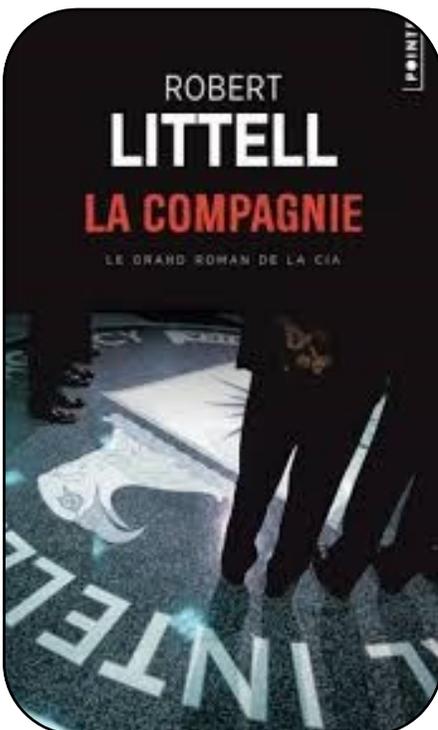
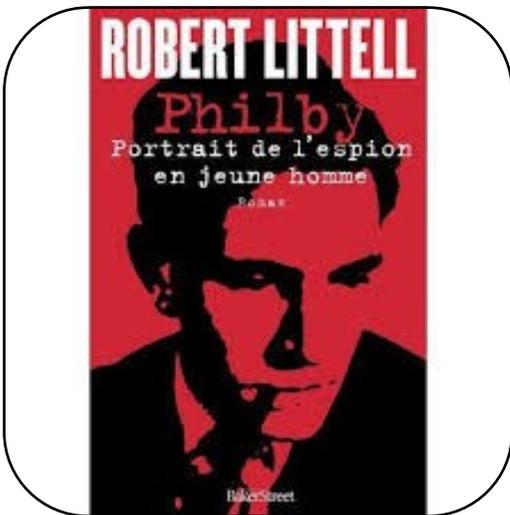
*Trois ans plus tard, il couvre la guerre des 6 jours et ses articles sont reconnus par la presse américaine pour leur grande qualité.*

*En 1973, Robert LITTELL, alors jeune journaliste, commence sa carrière d'écrivain en faisant publier son premier roman d'espionnage sous forme de feuilleton dans l'Express. Il a écrit, depuis lors, une douzaine de romans d'espionnage, dont le plus célèbre, **La Compagnie** : Le grand roman de la CIA retrace l'histoire de la guerre froide (de 1950 à 1995) à travers les destins croisés de personnages du KGB et de la CIA. Il participe aussi à la scénarisation de son roman pour la mini-série **The Compagny** en 2007.*

*Il a été récompensé de nombreuses fois pour ses œuvres, entre autres il a reçu le prix Edgar-Alan-Poe du meilleur roman.*

*Son fils Jonathan est également un écrivain très connu.*

*Après le Lot, Monsieur et Madame LITTEL ont fait l'acquisition d'une propriété à Champsecret et nous leur souhaitons la bienvenue.*



## Copilotage Natura 2000



*C'est en présence de tous les représentants des différents organismes concernés par cet important dossier, car l'Andainette reçoit l'ensemble des eaux qui proviennent de la forêt des Andaines. En premier lieu le Parc Normandie Maine maître d'ouvrage du site Natura 2000, l'ONF, les Chambres d'Agriculture et des Métiers, les services de l'Etat DREAL, CATER et DDT, les collectivités concernées et la SIAEP syndicat de gestion de l'eau dans le Domfrontais.*

## Réunion de l'AMO



*La réunion annuelle de l'Association des Maires l'Orne s'est déroulée à Argentan, en présence de Madame Jacqueline GOURAULT Ministre auprès du Ministre de l'Intérieur, de Madame Chantal CASTELNOT Préfète, de Monsieur Jérôme NURY Député de l'Orne, de Monsieur Christophe de BALORRE Président du Département.*

*Ce fut l'occasion de débattre sur le thème « Comment dynamiser nos territoires ruraux ? », malgré la perte de moyens financiers et les contraintes qui pèsent sur les collectivités locales.*

*Plusieurs élus ont fait part de leurs expériences.*

*Et Madame la Ministre a répondu aux nombreuses questions des Maires, dont malheureusement un certain nombre est resté sans réponse positive...*

## Travaux cimetière



*Réfection du mur du cimetière*



*Extension du parking du cimetière*

## Travaux église



*Aménagement de l'accès de l'église aux normes handicaps*

## Travaux à la salle des fêtes



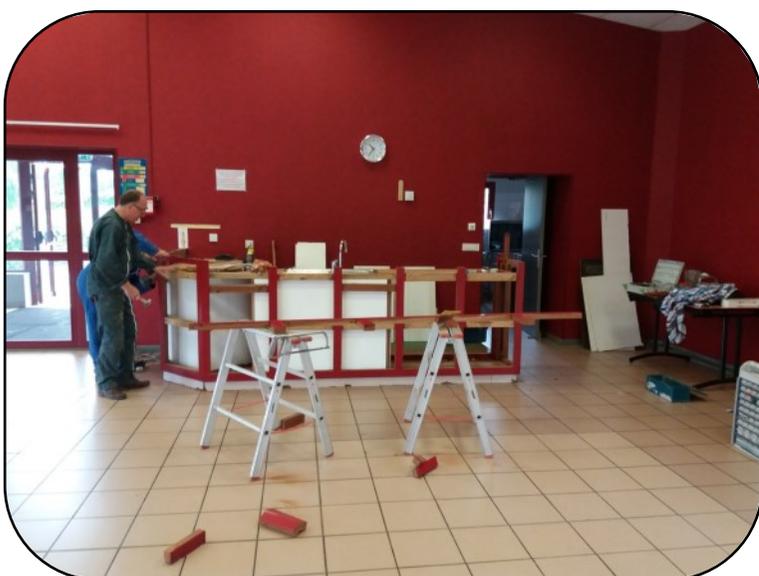
*Elagage des arbres*



*Bétonnage du sous-sol de la salle des fêtes*



*Aménagement d'un vestiaire avec sanitaire et douche*



*Réaménagement du bar*

## Travaux divers



## Remise à neuf des terrains de boules et de tennis



A la Fontaine Guérin :  
Aménagement d'un trottoir protégé par une glissière de sécurité et des lisses



Restauration du Gadage avec une nouvelle poutre et fleurissement



Boîte à livres

Panneau d'un nouveau circuit de randonnées partant de la place de l'Eglise « Au cœur des Chemins Creux »



Débouchage des gargouilles



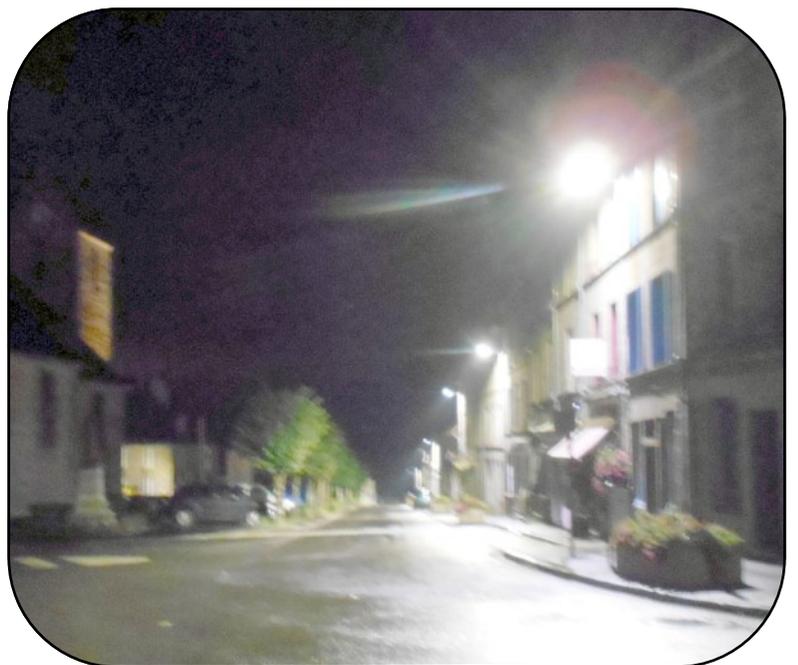
Panneau d'informations Ecole - SIVOS



Travaux de démolition des garages sur la place du marché pour réaliser un parking pour handicapé



Enfouissement du réseau éclairage et téléphone



Remplacement des candélabres dans le bourg

# INCIVILITES



*Dépôts sauvages d'ordures*

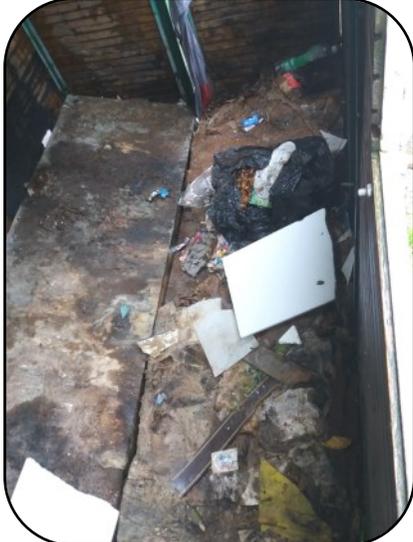


**RAPPEL** : les déchets encombrants qui n'ont rien à faire dans les containers répartis sur la commune, doivent être transportés à la déchetterie de Domfront-en-Poiraie.

**Des sanctions seront prises en cas de récidive.**



*Panneau abribus cassé*



## Immeubles en déshérence



*Immeubles qui défigurent notre bourg juste en face de l'Eglise classée monument historique*

***Les propriétaires doivent assurer régulièrement l'entretien de leur patrimoine et devant l'inertie de certains d'entre eux, nous serons amenés à prendre des mesures coercitives.***



Tentative de cambriolage dans les locaux du terrain de foot



## **Mauvaises herbes**

*Nous souhaitons solliciter la population, afin que chacun effectue un minimum d'entretien, en assurant le nettoyage de la liaison de son mur ou de la clôture avec le trottoir communal.*

*Comme vous le savez, l'utilisation des produits phytosanitaires est maintenant très réglementée pour préserver la qualité des eaux, aussi bien pour la consommation que pour nos sources et rivières.*

### **Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit**

*L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2016 réglemente sur le département de l'Orne le brûlage des déchets végétaux : tontes de pelouse, tailles des haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage ne doivent pas être brûlés à l'air libre.*

*Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants qui sont d'autant plus importants que les végétaux sont verts et humides.*

## **Le Bruit**

*Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :*

- *Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30.*
- *Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.*
- *Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.*

## **Animaux**

*Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre de jour comme de nuit, toutes mesures propres à préserver la tranquillité des habitants, et ce par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.*

*Les déjections de chiens laissées sur les espaces publics sont une nuisance pour tous, il est de la responsabilité du maître d'avoir toujours un sac sur lui pour les ramasser. Dans le cadre de la lutte contre ce phénomène qui dégrade la qualité environnementale et porte atteinte à la salubrité publique, les propriétaires de chiens encourrent une amende de 25 euros pour ne pas avoir ramassé les déjections de leur animal.*

*Dans une démarche globale de lutte contre les incivilités, l'arrêté municipal du 20 février 2018 précise également que les chiens doivent être tenus en laisse et qu'une amende du même montant pourra être infligée aux habitants et personnes extérieures.*

## **Déchets**

*Il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement.*

*Pourtant il est mis à disposition des habitants un service régulier de collecte en porte à porte pour le bourg, des containers de tri sélectif disposés aux quatre coins de la commune. Les encombrants, déchets verts, huiles, bois et feuilles doivent être emmenés à la déchetterie de Domfront.*

*Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer, de jeter des ordures ménagères ou assimilées en dehors des emplacements désignés. En cas d'infraction, le responsable du dépôt sauvage d'ordures ménagères ou assimilées encourt une amende de 25 euros.*

## **Démarchages téléphoniques : Appel à la vigilance**

Nous souhaitons mettre en garde notre population contre les appels téléphoniques frauduleux qui se multiplient. Vous pouvez être contactés par différents organismes ou soit disant partenaires qui vous posent différentes questions et proposent un rendez-vous à votre domicile pour une étude thermique ou autre.

Les interlocuteurs que vous aurez sont souvent insistants, allant parfois jusqu'à laisser croire qu'ils agissent à la demande de la Mairie. Sachez que jamais la Mairie ou EDF, Véolia ou toute autre société, ne vous démarchera par téléphone. N'acceptez aucun rendez-vous à votre domicile.

Nous vous conseillons de ne pas laisser la personne parler et n'hésitez pas à raccrocher rapidement. Vous n'avez pas à vous justifier ni à répondre aux questions qui peuvent vous être posées.

Il en est de même pour des courriers que vous pourrez recevoir, vous incitant à effectuer différents travaux chez vous, ou vous conseillant de prendre des assurances complémentaires pour vos canalisations d'eau par exemple.

De manière générale, ne donnez aucune suite à ces appels ou courriers et ne communiquez jamais votre numéro de compte ou de carte bancaire.

En cas de doute, contactez la Mairie au 02.33.30.40.16.

## **Infractions au code de la route**

Sur la rue des Boisseliers, nous avons enregistré plusieurs signalements **de roulages en sens interdit** ainsi que **d'excès de vitesse** (la vitesse dans le lotissement est limitée à 30 km/h). Devant ces infractions au code de la route, j'invite les personnes qui s'exonèrent de la réglementation à cesser leurs agissements.

La gendarmerie est prévenue et nous lui avons demandé d'effectuer des rondes et de délivrer des contraventions, il en est de même pour les voitures ventouses, je rappelle qu'un véhicule ne doit pas rester sur la voie publique plus de 3 semaines consécutives sans se déplacer.



**Les artisans ont un rôle de conseil dans les travaux qu'ils réalisent pour leurs clients. Entre autres, ils doivent s'assurer qu'avant de démarrer le chantier, les démarches légales ont bien été déposées en Mairie et reçu un accord positif des services de l'Etat.**

## Histoire de Champsecret - C'était hier...



**Rang du haut :** René LEROYER, Michel VAIDIE, René MASSERON, René LEBROC, André CHAPELIERE.  
**Au milieu :** Jean MOULIN, François BRAULT, Albert COSTARD, Gilbert PONSOT, Paul LOUVEL.  
**Rang du bas :** Claude FOURMENTIN, Fernand CHESNAIS, Ginette GUYARD, Suzanne MAUNOURY, Gisèle MORIN, Simone HELIE, Simone MASSERON, Thérèse MOREL, Claude FOURÉ, Marcel CORBIERE.



### MAIRIE

Tél : 02.33.30.40.16 Fax : 02.33.37.17.99  
E-mail: [mairie.champsecret@wanadoo.fr](mailto:mairie.champsecret@wanadoo.fr)  
Site : [www.champsecret.fr](http://www.champsecret.fr)

### **Heures d'ouverture :**

Tous les matins : 9 h 30 à 12 h  
Mardi et jeudi : 15 h 30 à 17 h

### Permanences du Maire et des Adjointes sur rendez-vous

Martine DENIS 1ère Adjointe  
Gérard FOURRÉ 2ème Adjoint  
Francine LEVEILLÉ 3ème Adjointe

### AGENCE POSTALE Tél : 02.33.30.42.00

**Heures d'ouverture :**  
Les matins de 9 h 30 à 12 h et les mardi et jeudi de 15 h 30 à 17 h

### MEDIATHEQUE Tél : 02.33.30.41.84

**Heures d'ouverture :**  
Mardi et mercredi : 14 h à 17 h 30  
Jeudi et vendredi : 16 h à 17 h 30  
Samedi : 10 h à 12 h